



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 154 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la Mission	10
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	11
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	11
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
III. Exécution du budget	57
A. Ressources financières	57
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	58
C. Évolution des dépenses mensuelles	59
D. Autres produits et ajustements	59
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	60
F. Contributions non budgétisées	60



IV. Analyse des écarts	60
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	65
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/301	65

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et l'objectif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composantes : sécurité et protection des civils ; stabilisation des zones touchées par le conflit ; appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles ; appui).

Pendant la période considérée, en application de la résolution [2277 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a appuyé l'actualisation des listes électorales en fournissant des conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante et un soutien logistique à la dissémination sur le territoire du matériel nécessaire à la mise à jour des listes. La Mission a également contribué à créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans les délais prévus à la suite de la signature, par différents acteurs de la vie politique congolaise, de l'accord politique du 31 décembre 2016 mettant en place des mesures de transition largement représentatives destinées à accompagner le pays vers la tenue d'élections. Dans sa résolution [2348 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à la Mission d'appuyer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral. Pendant la période considérée, le conflit et les violences se sont propagés dans des zones jusqu'alors préservées. Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont toujours en proie aux groupes armés et aux violences intercommunautaires. Le conflit qui oppose les communautés twa et bantoue a redoublé d'intensité dans la province du Tanganyika et les violences se sont étendues à des régions précédemment épargnées, notamment le Kasai-Central, où des milices s'en sont prises aux symboles de l'État tandis que les violences interethniques se sont aggravées et que, selon certaines informations, les entités nationales chargées de la sécurité auraient usé de la force de manière disproportionnée.

Au cours de l'exercice considéré, la Mission a engagé des dépenses d'un montant de 1 234 443 200 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,9 % (contre un montant de 1 309 487 600 dollars et un taux d'utilisation des ressources de 98,4 % pour l'exercice 2015/16).

L'existence d'un solde inutilisé (de 1,3 million de dollars) tient essentiellement au fait que le montant des dépenses au titre des militaires et du personnel de police a été inférieur aux prévisions, en raison d'un taux effectif de vacance de postes supérieur à celui qui avait été approuvé pour les contingents et la Police des Nations Unies, de l'application de réductions plus importantes que prévu aux montants dus aux pays fournisseurs de contingents (certains éléments du matériel appartenant aux contingents s'étant révélés défectueux, d'autres ayant été déployés en retard ou pas du tout) et d'un coût des rations moins élevé que prévu, ainsi qu'au fait que les dépenses opérationnelles ont été un peu moins élevées que prévu, principalement du fait de retards dans la finalisation du nouveau contrat concernant le système de drones non armés. La baisse générale des dépenses a été largement contrebalancée par le fait que le montant des dépenses au titre du personnel civil a dépassé les prévisions, essentiellement en raison d'un taux effectif de vacance de postes inférieur à celui qui avait été approuvé pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies, et du déploiement de personnel supplémentaire à l'appui du processus d'inscription sur les listes électorales.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	593 499,3	573 884,1	19 615,2	3,3
Personnel civil	285 896,1	305 827,4	(19 931,3)	(7,0)
Dépenses opérationnelles	356 327,7	354 731,7	1 596,0	0,4
Montant brut	1 235 723,1	1 234 443,2	1 279,9	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	28 150,6	30 839,5	(2 688,9)	(9,6)
Montant net	1 207 572,5	1 203 603,7	3 968,8	0,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 235 723,1	1 234 443,2	1 279,9	0,1

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	760	472	37,9
Contingents	19 815	16 881	14,8
Police des Nations Unies	391	322	17,6
Unités de police constituées	1 050	1 049	0,1
Personnel recruté sur le plan international	885	778	12,1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2 522	2 350	6,8
Administrateurs recrutés sur le plan national	229	184	19,7
Volontaires des Nations Unies ^c	419	364	13,4
Emplois de temporaire ^d			
Personnel recruté sur le plan international	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—
Personnel fourni par les gouvernements	90	58	35,6

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c À l'exception d'une moyenne de 58 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés à titre exceptionnel avec l'approbation du Contrôleur et dont les titulaires ont été déployés pendant quatre mois.

^d À l'exception d'une moyenne de 18 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés à titre exceptionnel avec l'approbation du Contrôleur et dont les titulaires ont été déployés pendant quatre mois.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 29 février 2016 (A/70/766), s'élevait à un montant brut de 1 275 288 800 dollars (montant net : 1 247 057 300 dollars). Il devait couvrir le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 membres des contingents, 1 441 membres du personnel de police, dont 1 050 membres d'unités constituées, 90 agents fournis par des gouvernements, 889 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 756 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 230 administrateurs recrutés sur le plan national) et 420 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 3 mai 2016, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 271 963 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (voir A/70/742/Add.5, par.78).

3. Dans sa résolution 70/274, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit d'un montant brut de 1 235 723 100 dollars (montant net : 1 207 572 500 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres¹.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MONUSCO dans sa résolution 1925 (2010) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2277 (2016) et 2348 (2017).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composantes : sécurité et protection des civils ; stabilisation des zones touchées par le conflit ; appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles ; appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

¹ L'Assemblée générale a par la suite approuvé les effectifs suivants : 885 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 751 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 229 administrateurs) et 419 Volontaires des Nations Unies.

B. Utilisation des crédits

8. Pendant l'exercice 2016/17, la MONUSCO a continué d'accorder la priorité à la protection des civils grâce à une approche globale intégrant toutes ses composantes, en application des résolutions 2277 (2016) et 2348 (2017) du Conseil de sécurité, dans lesquelles il était réaffirmé que la protection des civils devait primer lorsqu'il s'agissait de décider de l'usage des capacités et ressources disponibles. La résolution 2277 (2016) élargissait en outre le mandat de protection des civils de la Mission, en y intégrant pour la première fois une référence à la protection « dans le cadre des élections ». Ce mandat a été reconduit dans la résolution 2348 (2017).

9. La deuxième priorité de la MONUSCO a consisté à favoriser l'instauration d'un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans les meilleurs délais. À la suite de la signature, par différents acteurs politiques congolais, de l'accord du 31 décembre 2016 qui ouvrait la voie à la tenue d'élections et à la transition pacifique du pouvoir, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2348 (2017), a confié à la Mission le soin d'appuyer la mise en œuvre de l'accord et du processus électoral.

10. Troisièmement, la Mission a continué d'accorder une attention prioritaire à l'appui à la stabilisation, auquel elle a procédé selon deux axes d'action. Dans les zones touchées par le conflit, elle a favorisé une approche locale de la stabilisation axée sur la coordination et la supervision des programmes de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans les zones prioritaires et des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité. La Mission a également appuyé la stabilisation au niveau national en élargissant le champ de son action sur le plan institutionnel, notamment en s'efforçant d'encourager la mise en place d'institutions étatiques opérationnelles, professionnelles et responsables par sa contribution à la réforme du secteur de la sécurité et à la réforme des systèmes carcéral et judiciaire, et par l'appui qu'elle a fourni au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement.

11. L'exercice 2016/17 a été marqué par plusieurs événements majeurs dont les conséquences ont largement infléchi la trajectoire de la République démocratique du Congo et la mise en œuvre du mandat de la Mission. En premier lieu, les principaux acteurs de la vie politique congolaise ont signé, le 31 décembre 2016, un accord mettant en place des mesures de transition largement représentatives destinées à accompagner le pays vers la tenue, en 2017, d'élections qui avaient déjà été reportées, et remplaçant un accord datant du 18 octobre 2016 qui avait été jugé trop peu inclusif. L'accord du 31 décembre 2016 a été signé en pleine période de crise de légitimité du pouvoir, le mandat du Président Kabila ayant expiré le 19 décembre 2016. Si cet accord a permis de stabiliser temporairement le paysage politique et d'apaiser les dynamiques conflictuelles, la lenteur de sa mise en œuvre et les différends opposant les parties quant aux modalités de son application ont continué de nourrir l'incertitude et l'instabilité politique.

12. Sur l'ensemble de la période considérée, ces événements ont entraîné une montée des violences et de l'instabilité alimentées par la fragmentation et la contestation politiques, l'intensification des opérations des groupes armés et une flambée des conflits intercommunautaires assortie d'un regain d'activité des milices. On a par ailleurs observé, pendant cette période, un rétrécissement de l'espace démocratique et la commission de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec les élections. Les violences politiques et les restrictions des droits de l'homme se sont faites plus nombreuses, notamment dans les centres villes, autour des dates clés du calendrier électoral et des grands événements de la vie politique.

13. Le conflit et les violences se sont également propagés au cours de l'exercice, ce qui a exigé une redistribution des ressources financières et de la présence de la Mission. Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont toujours en proie aux groupes armés et à des violences intercommunautaires parfois attisées par les dynamiques politiques. L'exercice a ainsi été marqué par des pics de violence intercommunautaire opposant les Twa aux Louba dans la province du Tanganyika. Pendant ce temps, dans le nord-est du pays, les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé ont accueilli un grand nombre de réfugiés fuyant le Soudan du Sud voisin tandis que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) se faisait plus active, la Force régionale d'intervention de l'Union africaine ayant quitté la région. Plus inquiétant encore, les violences se sont étendues jusque dans des zones jusqu'alors épargnées, notamment celle du Kasaï-Central où le conflit, initialement motivé par des rivalités de pouvoir coutumier sur lesquelles se greffaient des considérations politiques nationales, a évolué vers une multiplication de milices s'en prenant à des symboles de l'État, une montée des violences interethniques et des cas signalés d'usage disproportionné de la force par les entités nationales chargées de la sécurité. Au 30 juin 2017, la Mission avait recensé 42 charniers dans les provinces du Kasaï. À la fin de l'exercice considéré, le conflit dans le Kasaï avait provoqué le déplacement de plus de 1,3 million de personnes.

14. Conformément à ses priorités et compte tenu des faits nouveaux décrits plus haut, la MONUSCO a largement contribué à créer les conditions propices à la tenue d'opérations électorales pacifiques et crédibles et appuyé la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. Parmi les activités menées pour faire progresser le processus politique, on relèvera notamment les missions de bons offices intensives du Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, qui a encouragé les principales figures politiques à avancer dans le sens d'un accord inclusif, et les efforts déployés, une fois cet accord signé, pour favoriser sa mise en œuvre et en particulier celle des mesures de confiance qu'il prévoyait. Dans une optique de dissuasion et en vue d'améliorer le respect du principe de responsabilité, la Mission a également intensifié ses activités de suivi, d'enquête, de communication d'information et de sensibilisation, notamment en ce qui concerne l'espace démocratique et le respect des libertés fondamentales. La Mission a recensé dans le pays près de deux fois plus de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées au rétrécissement de l'espace démocratique que pendant l'exercice précédent.

15. La MONUSCO a favorisé la mise à jour des listes électorales, condition *sine qua non* de la tenue d'élections crédibles et inclusives. Comme le prévoit la résolution [2277 \(2016\)](#), la Mission a fourni un appui technique à la Commission électorale nationale indépendante et un soutien logistique considérable aux opérations visant à diffuser sur tout le territoire le matériel nécessaire à cette mise à jour. Ces activités ont été engagées le 31 juillet 2016 et étaient près d'être achevées au terme de l'exercice considéré, mais les inscriptions sur les listes dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central n'avaient pas encore pu commencer du fait de l'insécurité régnante.

16. L'action de la MONUSCO en matière de protection des civils, menée selon une approche globale mobilisant à la fois sa composante civile et son personnel en tenue, a renforcé les activités visant à créer les conditions propices à la tenue d'opérations électorales pacifiques et crédibles. À cet égard, on citera notamment les missions de bons offices, l'action menée au niveau politique à l'échelle du pays et des provinces pour s'attaquer aux causes des conflits et le dialogue noué avec les ministères et autorités locales concernés afin d'apporter une solution aux luttes de pouvoir coutumier dans la région du Kasaï. La Mission a continué de renforcer ses mécanismes d'alerte rapide et de prévention, notamment son réseau d'alerte locale, les comités locaux de protection et les missions d'évaluation conjointes. Tenant

compte de la progression géographique du conflit, la MONUSCO a créé des équipes multidisciplinaires mobiles de surveillance et d'intervention destinées à être déployées dans les zones où elle n'a pas de présence permanente mais où les civils sont particulièrement exposés à des menaces graves. Ces équipes seront chargées de recueillir des informations, de nouer des contacts politiques, de conduire des enquêtes, selon que de besoin, et de présenter aux responsables de la MONUSCO des recommandations sur les activités complémentaires à mener et la manière de poursuivre le dialogue. Les activités de la Mission en matière de lutte contre l'impunité ont été facilitées par les enquêtes et les activités de suivi qu'elle a menées en matière de droits de l'homme, ainsi que par le soutien dispensé par ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires.

17. Les composantes policière et militaire de la MONUSCO ont également joué un rôle notable dans la protection des civils. La Police des Nations Unies a organisé des séances de formation à l'intention de la Police nationale congolaise et des patrouilles conjointes, de sorte à renforcer la capacité de l'État à protéger ses citoyens. La force de la Mission a conduit des opérations unilatérales et conjointes contre des groupes armés à l'appui d'initiatives civiles plus larges visant notamment à encourager les membres de ces groupes à se rendre dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. La MONUSCO a également révisé sa politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme afin d'en améliorer le respect et la mise en œuvre et de la faire appliquer également par l'équipe de pays des Nations Unies.

18. Pour ce qui est de la stabilisation, la Mission a notamment poursuivi les activités d'appui et de coordination engagées dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui favorise, grâce à l'intervention de multiples donateurs, la mise en œuvre du programme de reconstruction élaboré par le Gouvernement. Elle a continué d'œuvrer pour renforcer les capacités de l'administration publique et des acteurs de la sécurité au niveau local et leur respect du principe de responsabilité, par l'intermédiaire des comités locaux de sécurité et d'autres instances de participation communautaires, de sorte à améliorer la prestation de services publics dans les zones touchées par le conflit. La Mission a également renforcé les moyens du système carcéral en organisant des formations à l'intention du personnel de 38 prisons prioritaires. Enfin, elle a poursuivi l'appui logistique qu'elle fournissait aux camps du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration initié par le Gouvernement, mais dans une moindre mesure qu'auparavant étant donné le nombre décroissant d'inscriptions au programme et le passage à une approche axée sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité.

19. Un certain nombre de facteurs externes ont posé problème à la Mission dans l'exécution de son mandat. La complexité, l'incertitude et l'instabilité de l'environnement politique ont été le principal obstacle à surmonter. Durant la première moitié de l'exercice considéré, soit de juillet à décembre 2016, les appels à la démission du Président Kabila au terme de son mandat constitutionnel, à savoir le 19 décembre 2016, se sont multipliés. Un accord politique négocié par l'intermédiaire de l'Union africaine et conclu le 18 octobre 2016 a été jugé trop peu inclusif par un certain nombre de figures politiques clés et n'a donc pas permis d'ouvrir clairement la voie à la tenue d'élections. Lors des manifestations qui ont éclaté autour du 19 décembre, 40 personnes ont trouvé la mort, plus de 913 ont été arrêtées et l'on a signalé 147 blessés.

20. Le dialogue national facilité par la Conférence épiscopale nationale du Congo a par la suite permis d'aboutir à l'accord de transition décisif signé le 31 décembre 2016 par les principales figures politiques du pays. Quoique cet accord ait continué de constituer la voie la plus claire vers la tenue d'élections, son exécution avait été

compliquée à la fin de l'exercice considéré par un certain nombre d'éléments, parmi lesquels le décès d'Etienne Tshisekedi, chef de l'Union pour la démocratie et le progrès social, qui a entraîné une fragmentation du mouvement d'opposition « Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement » et ralenti l'application des mesures de confiance prévues par l'accord.

21. De plus en plus, les conflits locaux ont été imputés à ces dynamiques politiques complexes, instables et mouvantes. Avec la flambée des violences et la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme et des conditions humanitaires dans plusieurs provinces où la MONUSCO n'avait déployé jusque-là aucune présence militaire permanente et seule une présence civile très restreinte, la Mission a dû faire face aux nouvelles menaces pesant sur les civils.

22. Parmi les facteurs externes ayant entravé l'exécution du mandat de la MONUSCO, on citera notamment la dégradation rapide de la situation économique et sociale. L'inflation galopante et la diminution des ressources de l'État ont pesé sur le salaire des fonctionnaires et retardé le versement de la solde des forces nationales de sécurité, ce qui a nui aux initiatives visant à déployer des agents professionnels, responsables et formés ainsi qu'aux efforts de réforme des autres institutions nationales. La situation socioéconomique a également retardé la mise à jour des listes électorales que la MONUSCO avait pour tâche d'appuyer. Si la majorité de ces listes étaient en passe d'être finalisées à la fin de l'exercice considéré, les inscriptions n'avaient toujours pas commencé dans la région du Kasaï, du fait de l'insécurité ambiante et du manque de ressources dont aurait souffert la Commission électorale nationale indépendante.

23. Sur le montant total brut des crédits approuvés (1 235 723 100 dollars), la Mission a engagé pendant l'exercice considéré des dépenses d'un montant total brut de 1 234 443 200 dollars, d'où un solde inutilisé de 1 279 900 dollars, ce qui représente un taux d'exécution de 99,9 %. L'exécution du budget de la Mission fait apparaître une sous-utilisation des crédits au titre des militaires et du personnel de police, due à des taux de vacance de postes effectifs plus élevés que prévu au budget pour les observateurs militaires (37,9 % contre un taux budgétisé de 36,0 %), les contingents (14,8 % contre 13,5 %) et la Police des Nations Unies (17,6 % contre 14,0 %) ; à des réductions supérieures aux prévisions dans les montants dus aux pays fournisseurs de contingents, du fait d'éléments manquants ou défectueux du matériel appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale ; aux coûts moins élevés que prévu liés à la relève des contingents et des unités de police constituées ; à un coût des rations inférieur aux prévisions. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par un taux de vacance de postes effectif inférieur au taux prévu pour les unités de police constituées (0,1 % contre un taux budgétisé de 1,0 %) et par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, tenant essentiellement à l'augmentation des besoins opérationnels en matériel et à un soutien logistique autonome supérieur aux prévisions. Les dépenses opérationnelles ont été un peu moins élevées que prévu, principalement en raison : de l'incidence nette du report du plan d'acquisition dans le cadre des efforts consentis par la Mission pour accorder la priorité aux dépenses opérationnelles non prévues au budget liées à l'assistance technique et au soutien logistique dispensés au Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la mise à jour des listes électorales ; de retards dans la finalisation du nouveau contrat relatif au système de drones moyenne altitude longue portée. La sous-utilisation des crédits a été largement contrebalancée par des dépenses au titre des voyages plus élevées que prévu, tenant essentiellement à la mise à jour des listes électorales et aux interventions relatives à la dégradation de la

situation dans le Kasai, à la hausse des prix du carburant et à des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux supérieures aux prévisions.

24. La sous-utilisation globale des crédits a été largement contrebalancée par des dépenses au titre du personnel civil plus élevées que prévu, en raison de taux de vacances de postes effectifs inférieurs aux taux budgétisés pour le personnel recruté sur le plan international (12,1 % contre 14,0 %), les administrateurs recrutés sur le plan national (19,7 % contre 29,0 %), le personnel recruté sur le plan national (6,8 % contre 10,0 %) et les Volontaires des Nations Unies (11,3 % contre 15,0 %) ; d'un taux de dépenses communes de personnel plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur les plans international et national ; du déploiement non prévu au budget d'environ 18 membres du personnel recrutés sur le plan international et de 58 Volontaires des Nations Unies sur une période de quatre mois à l'appui de la mise à jour des listes électorales, sous l'autorité du Contrôleur, dans le cadre de la création, à titre exceptionnel, de jusqu'à 150 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à cette fin.

C. Activités d'appui de la Mission

25. La Mission a continué de fournir l'appui logistique et administratif nécessaire à la bonne exécution de son mandat. La modification de ses priorités en cours d'exercice a cependant eu une incidence négative sur ses initiatives d'appui. Elle a donc concentré ses efforts sur le renforcement du bureau de Kananga, la mise en place du bataillon de déploiement rapide et le transfert interne d'une unité de police constituée.

26. Outre les priorités susmentionnées, la Mission a fourni un appui logistique à la distribution dans le pays du matériel nécessaire à l'inscription des électeurs sur les listes, en application de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité.

27. Tout au long de l'exercice considéré, la Mission et sa force se sont coordonnées de manière à appuyer les initiatives visant à améliorer la mobilité de la force, au moyen du déploiement rapide des unités de la brigade d'intervention, de la prestation de services de transport aérien et d'un soutien logistique comprenant la construction de camps, la location de locaux, la distribution de kits standard aux unités de combat et l'approvisionnement des zones d'opérations en rations et en carburants dans les délais prévus. Au total, 11 bases opérationnelles de compagnies et bases opérationnelles temporaires ont été créées ou déplacées (2 à Mavivi et 2 à Tshikapa, et 1 à Lubero, Kinshasa, Beni, Shamombo, Kananga, Uvira et Sake) et 8 ont été fermées (2 à Masisi et 1 à Walikale, Nyabiondo, Dungu, Luofu, Lobutu et Bunyampuli).

28. Pour mettre en place des mécanismes d'appui respectueux de l'environnement, la Mission s'est dotée de matériel de production d'énergie solaire qu'elle a installé dans les zones où les installations électriques étaient déficientes, voire absentes. Elle a également achevé l'installation d'éclairages solaires à Beni, Goma, Bunia, Dungu, Uvira, Kinshasa et Bukavu.

29. Pendant l'exercice considéré, la MONUSCO a introduit le système électronique de gestion des carburants qui lui a permis de mieux contrôler sa consommation de carburants et offert l'ensemble de ses services d'appui opérationnel aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), à la Police nationale congolaise et au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et de réinstallation, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

30. La MONUSCO a continué de collaborer étroitement avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et d'autres envoyés afin de soutenir des initiatives régionales, y compris la Force régionale d'intervention pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. La collaboration active avec des organisations régionales, telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), a continué de jouer un rôle important dans l'intensification des efforts visant à neutraliser les groupes armés, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées, et dans l'accélération du rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23) en Ouganda et au Rwanda.

31. En outre, la MONUSCO a continué de collaborer étroitement avec les organisations régionales et les autres opérations de maintien de la paix, à qui elle a dispensé des services d'appui logistique, notamment par des prêts d'aéronefs et d'autres services, dans la limite des ressources existantes et moyennant remboursement des coûts.

32. La Mission a optimisé l'utilisation des ressources régionales par des échanges et le partage de moyens aériens avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et d'autres missions, par l'intermédiaire du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements basé au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Elle a été l'un des principaux clients du Centre, qui lui a également fourni des services administratifs.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

33. Pendant l'exercice considéré, la MONUSCO a continué de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2013-2017, qui constitue le principal cadre stratégique intégré pour la planification de la transition et définit des stratégies et jalons concernant : la protection des civils ; la stabilisation du pays à l'échelle locale au moyen de plans de stabilisation par province mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ; l'aide au Gouvernement dans la lutte contre les violences sexuelles et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés ; l'aide au Gouvernement dans la bonne gestion civile des terres et des ressources minérales ; l'appui à la gouvernance démocratique et à la réforme institutionnelle ; la mise en œuvre des engagements nationaux inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

34. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont également entrepris d'établir une carte des interventions des Nations Unies dans le pays et d'évaluer l'importance des programmes conduits, de manière à éclairer la prise de décisions stratégiques concernant la programmation conjointe et les activités de transition. Elles ont ainsi créé des équipes conjointes chargées de travailler chacune sur l'un des quatre axes prioritaires suivants : justice, problématique hommes-femmes et droits de l'homme ; élimination des causes profondes et des facteurs des conflits ; réintégration des ex-combattants ; solutions durables au déplacement de personnes à l'intérieur du pays.

35. La MONUSCO a continué de collaborer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins de l'appui à la mise à jour des

listes électorales. La Mission et le PNUD ont œuvré de manière complémentaire pour fournir un appui technique et logistique à la Commission électorale nationale indépendante. Ils ont également poursuivi le projet de sondage de l'opinion publique lancé par la Harvard Humanitarian Initiative, ce qui leur a permis de recueillir des données publiques sur la perception qu'avait la population de l'est du pays de sa sécurité et de l'autorité de l'État. La collecte des données a d'abord eu lieu dans les zones de stabilisation prioritaire, de manière à ce que l'on puisse y mesurer les progrès accomplis.

36. La Mission a continué de collaborer étroitement avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et avec l'Union africaine en vue de faire avancer le processus politique vers la création des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes et d'encourager le Gouvernement à respecter les engagements nationaux inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité et protection des civils

37. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, la MONUSCO a continué d'accorder la priorité à la protection des civils dans le cadre d'une démarche globale intégrant civils, militaires et policiers et visant à renforcer la sécurité, à contrer la menace représentée par les groupes armés et à aider les institutions congolaises à lutter contre l'impunité. Conformément aux résolutions 2277 (2016) et 2348 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission a continué de s'efforcer de limiter les risques de violences en lien avec la vie politique et le cycle électoral.

38. Les conditions de sécurité qui règnent dans le pays ont connu des changements importants et une augmentation générale des violations des droits de l'homme commises par les groupes armés comme par les entités étatiques chargées de la sécurité a été observée. La violence et les menaces à l'encontre des civils ne sont plus concentrées dans l'est de la République démocratique du Congo, la violence de proximité et les affrontements interethniques s'étant multipliés et étendus aux trois provinces du Kasai et à la province du Kongo central. Dans le même temps, le conflit s'est également intensifié dans la province du Tanganyika. Les groupes armés gardent le contrôle de larges régions des provinces de l'est, où le recrutement ou les enlèvements d'adultes et d'enfants, les violations des droits de l'homme et la perception de taxes illégales posent de graves problèmes en matière de protection des civils. Les femmes et les enfants restent particulièrement touchés et continuent de subir en permanence de graves atteintes à leurs droits, ce qui a des conséquences à long terme pour la paix durable, la sécurité et le développement. Le regain de violence dans tout le pays a été exacerbé par la situation politique incertaine, ainsi que par la manipulation des doléances à des fins politiques et l'appui apporté aux milices armées par certains acteurs politiques. Le risque de violence liée aux élections, principalement dans les zones urbaines, a augmenté et continuera sans doute de le faire tant que l'accord politique du 31 décembre 2016 restera dans l'impasse. L'utilisation de milices d'autodéfense, agissant sur la base de critères ethniques, témoigne d'un sentiment croissant d'insécurité et d'incertitude vis-à-vis de l'évolution politique du pays.

Situation humanitaire et violations des droits de l'homme

39. Les déplacements et la situation désastreuse des réfugiés continuent de toucher des millions d'hommes, de femmes et d'enfants congolais. En tout, environ 3,8 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et on estime que

6,1 millions de personnes sont gravement touchées par la violence, les conflits armés et les catastrophes naturelles. De plus, un demi-million de réfugiés venus de l'Ouganda, du Rwanda, de la République-Unie de Tanzanie et du Burundi se trouvent également en République démocratique du Congo, soit une augmentation de plus de 90 000 personnes en un an, auxquelles viennent s'ajouter 77 356 réfugiés sud-soudanais et 38 000 réfugiés venus de République centrafricaine. Dans le même temps, à la suite du conflit dans la région du Kasaï, quelque 31 000 Congolais ont cherché refuge en Angola. L'aide humanitaire n'a pas pu être fournie à la mesure des besoins en raison du manque de fonds, l'appel humanitaire pour la République démocratique du Congo ayant été financé à hauteur de 22,4 % seulement et seuls 11 % du montant de l'appel d'urgence pour la crise du Kasaï ayant été reçus.

40. Pendant la période considérée, 4 073 violations des droits de l'homme avérées ont été recensées dans les provinces touchées par le conflit armé. En outre, 3 697 enfants ont été victimes de graves violations de leurs droits vérifiées par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, notamment 232 victimes de viol, dont 8 garçons, 262 enfants tués, dont 88 filles, et 457 enfants enlevés, dont 111 filles. En tout, 461 attaques contre des écoles ont été signalées, dont 381 perpétrées par des groupes armés et 60 par les FARDC, les auteurs des autres attaques n'ayant pas été identifiés. La MONUSCO a réussi à extraire 1 505 enfants, dont 136 filles, de groupes armés et facilité la libération de 259 enfants détenus, dont 6 filles.

41. La situation est particulièrement préoccupante dans les provinces du Kasaï, où des milices et les FARDC ont commis de graves violations des droits de l'homme. Au premier semestre de l'année 2017, les membres de la milice Kamuina Nsapu se sont rendus coupables de l'exécution sommaire d'au moins 37 personnes, dont 3 femmes. Les soldats des FARDC ont réprimé les milices de manière violente et disproportionnée et sont responsables de l'exécution extrajudiciaire d'au moins 429 personnes, dont 17 femmes et 140 enfants. Au 30 juin 2017, 42 charniers avaient été recensés, les enquêtes y afférentes étant en cours. L'ONU a renforcé ses capacités à Kananga, notamment en organisant des missions de surveillance et d'enquête régulières dans les provinces du Kasaï. Deux membres du Groupe d'experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo qui étaient en mission dans les provinces du Kasaï ont été tués le 12 mars. L'enquête sur ces meurtres est en cours.

Progrès accomplis par une approche globale dans la réduction de la menace présentée par les groupes armés

42. Les efforts de protection de la Mission sont axés sur une approche globale intégrant action politique, analyse approfondie, alerte rapide et interventions politiques et militaires ciblées visant à neutraliser les groupes armés prioritaires. La force de la Mission et les composantes de la police ont mené des patrouilles diurnes et nocturnes et participé à des missions d'évaluation conjointes dans les secteurs où la situation est préoccupante dans les provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La MONUSCO a également intensifié ses activités en matière de relations avec la population et d'alerte rapide, en renforçant ses capacités d'analyse, utilisant les réseaux sociaux et installant deux lignes téléphoniques gratuites pour que les civils puissent donner l'alerte dans les zones les plus touchées par les activités des ADF. Celles-ci ont diminué dans le territoire de Beni, où il n'y a pas eu d'attaque importante contre des civils ou les FARDC (un seul incident s'est produit en mai 2017) pendant la deuxième moitié de la période considérée dans le rapport, mais le groupe armé représente toujours une menace et une cause de déstabilisation majeures pour les civils et les forces de sécurité gouvernementales. La Mission a également dû gérer une flambée de violence dans les provinces du Kasaï, où la force a été déployée jusqu'à la formation d'un bataillon, ce qui a eu un effet

positif sur les conditions de sécurité des provinces du Kasaï, du Kasaï-oriental et de Lomami. L'accès humanitaire à Kananga, Tshikapa, Tshimbulu, Luiza et Mbuji-Mayi s'en est trouvé amélioré. Dans les zones où la MONUSCO s'est déployée, on constate la réouverture d'écoles, le retour de populations déplacées et une diminution des affrontements entre les FARDC et Kamuina Nsapu. Dans la province du Haut-Uélé, les pillages et les activités économiques illicites de la LRA se sont multipliés depuis le retrait des conseillers spéciaux du Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM) et des forces ougandaises de l'Initiative de coopération régionale dirigée par l'Union africaine.

43. Les initiatives de protection ont également été concentrées sur l'intensification du dialogue avec les populations locales, en particulier par le renforcement des moyens d'alerte rapide et du réseau d'alerte locale ainsi que l'autonomisation de la société civile congolaise afin qu'elle ait les moyens de faire face aux menaces pesant sur les zones de conflit prioritaires. La Mission a redoublé d'efforts dans les domaines de la prévention et de la désescalade, à travers des initiatives de règlement des conflits, notamment le dialogue inclusif et la médiation concernant les conflits qui risquent de déstabiliser la région. Ces efforts concernaient notamment les mécanismes locaux de protection mis en place dans les villages situés le long de la frontière avec le Soudan du Sud, dans la région de Doruma, en raison de l'afflux continu de réfugiés. Au total, 66 réseaux d'alerte locale étaient opérationnels dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Haut-Uélé, du Bas-Uélé, du Tanganyika et de l'Ituri, couvrant ainsi 940 villages et permettant aux populations locales de diffuser des alertes. Compte tenu des nouvelles menaces, quatre nouveaux réseaux ont été établis dans le Kasaï-Central. Des consultations ont également été tenues avec les communautés Lessé et Yira à Walesse Vonkutu (Ituri), puis suivies par un dialogue intercommunautaire présidé par le Ministère de l'intérieur de la province et se sont conclues par un accord de paix. Dans la province du Kasaï-Central, à la suite de la flambée de violences liées en partie à des différends de chefferie coutumière, la MONUSCO a appuyé le renforcement des capacités nationales par l'intermédiaire du comité consultatif pour le règlement coutumier des conflits de Kananga.

Progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité

44. La MONUSCO a apporté un appui technique, logistique et financier aux autorités judiciaires militaires des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Tanganyika, du Haut-Katanga et du Kasaï-Central. En particulier, les cellules d'appui aux poursuites judiciaires ont contribué à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'enquête pour les autorités judiciaires aux fins de l'instruction de crimes internationaux et autres crimes graves commis par les FARDC, la Police nationale congolaise et les groupes armés et de l'appui à la tenue d'audiences foraines. L'aide apportée aux acteurs judiciaires de Lubumbashi a permis à ces derniers de traiter l'affaire du génocide entre communautés twa et luba. C'était la première fois qu'un tribunal civil de la République démocratique du Congo était saisi de ce type de crime international, et la première fois également qu'un tribunal congolais se prononçait sur un génocide. Par ailleurs, l'appui apporté par la MONUSCO aux audiences foraines civiles a facilité l'accès des personnes vulnérables à la justice, ce qui a permis de condamner 139 auteurs d'infractions pénales. En vue de renforcer l'administration de la justice, une formation à la gestion des pièces à conviction et à la tenue de dossiers a été dispensée à 121 membres du personnel des services judiciaires, dont 31 femmes. Un appui logistique et technique a également été apporté à divers bureaux du procureur lors des visites d'inspection des centres de détention des provinces orientales de la République démocratique du Congo. À l'issue de ces visites, 907 personnes détenues illégalement ont été libérées et les dossiers de 1 519 autres

personnes ont été régularisés, soit près du double des dossiers régularisés pendant la période précédente.

Protection de l'enfance

45. On a constaté des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement pour prévenir le recrutement d'enfants, les violences sexuelles et autres violations graves des droits de l'enfant, et un projet d'une durée de deux ans a été lancé dans le but d'appuyer la poursuite des responsables de recrutement d'enfants par les autorités congolaises. La MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aidé le Gouvernement à créer un groupe de travail technique commun couvrant la région du Grand Kasaï, ce qui a porté à sept le nombre total de groupes pleinement opérationnels. Conformément aux directives relatives à l'évaluation de l'âge édictées par le Ministère de la défense, la MONUSCO a fourni une assistance technique à la conduite de contrôles des troupes des FARDC et appuyé une série d'ateliers sur l'évaluation de l'âge à l'intention des officiers des FARDC, en vue d'éviter le recrutement de mineurs. De ce fait, il n'a été signalé aucun cas nouveau de recrutement par les forces de sécurité. D'autres progrès ont été observés dans la lutte contre l'impunité concernant les violations graves commises contre des enfants, notamment la conclusion des enquêtes contre les hauts responsables de groupe armé et les officiers de haut rang des FARDC accusés d'avoir recruté et utilisé des enfants et de leur avoir fait subir des violences sexuelles. Pendant la période considérée, un nombre croissant d'enfants recrutés par les groupes armés et les milices ont été séparés de ces derniers et confiés à l'UNICEF. L'équipe spéciale de pays a été confrontée à des problèmes de violence sans précédent dans la province du Kasaï, où des centaines d'enfants ont été recrutés et des centaines d'écoles attaquées par des milices.

Violence sexuelle

46. La MONUSCO a aidé le Gouvernement à poursuivre l'action qu'il mène pour prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, en punir les auteurs et intervenir le cas échéant. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur le Bureau du Conseiller spécial du Président pour la prévention du recrutement d'enfants et de la violence sexuelle, a mené une campagne de sensibilisation et collaboré avec les commissions des FARDC et du Sénat pour la lutte contre la violence sexuelle. Les mécanismes de protection des victimes et des témoins de violence sexuelle et sexuelle ont été abordés lors de trois sessions de renforcement des capacités destinées à 149 magistrats, dont 4 femmes, dans les provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Lors d'une conférence de haut niveau appuyée par la Mission et par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, les priorités nationales en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits ont été adoptées pour la période 2017-2019 et un projet de loi sur les principes directeurs relatifs au dédommagement des victimes de violence sexuelle a été soumis au Sénat en mai 2017. Des organismes des Nations Unies ont apporté une aide aux victimes de violence sexuelle et sexuelle dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Entre janvier et juin 2017, 1 120 victimes ont reçu une assistance médicale, psycho-sociale, juridique et socioéconomique. Parmi elles, 278 ont été aidées par des antennes de conseils juridiques, ce qui a permis de condamner 73 auteurs, dont 19 étaient membres des FARDC.

Gestion des risques liés aux armes et explosifs

47. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix a répondu à 173 demandes de retrait et de destruction de restes explosifs de guerre dans la partie est de la République

démocratique du Congo. Par ailleurs, à la suite de l'explosion d'un engin explosif improvisé qui a blessé plusieurs membres des troupes de la MONUSCO le 8 novembre 2016 à Goma, des experts du Service de la lutte antimines se sont rendus sur les lieux pour évaluer la menace et les risques. Le Service a déployé un spécialiste de la réduction de la menace, afin qu'il évalue la capacité technique de la MONUSCO de gérer ce type de menaces. Le spécialiste a également assuré, à l'intention du personnel de sécurité, deux sessions de formation des formateurs sur la gestion des risques présentés par les engins explosifs improvisés. Dans le cadre de la réaction de la Mission après l'explosion survenue le 22 février au dépôt de munitions des FARDC à Dungu, le Service a également déployé un expert en gestion des armes et des munitions afin qu'il évalue la situation. L'expert a fait appel à l'une de ses équipes polyvalentes de Bunia, pour qu'elle participe à la destruction de matières dangereuses. Au total, 1 313 munitions, 2 244 munitions d'armes légères et 579 armes endommagées ont été trouvées, évaluées, enlevées et détruites.

Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la sécurité et amélioration de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Réduction du nombre total de cas avérés de violation des droits de l'homme dans les zones de conflit armé (2014/15 : 2 057 ; 2015/16 : 1 500 ; 2016/17 : 1 400)

4 073 violations des droits de l'homme ont été commises dans les provinces touchées par le conflit (dont 1 704 par des agents de l'État et 2 369 par des membres des groupes armés). Cette augmentation considérable par rapport à la période 2015/16, pendant laquelle un total de 3 425 violations des droits de l'homme ont été enregistrées dans les régions touchées par le conflit (dont 1 477 ont été commises par des agents de l'État et 1 948 par des membres des groupes armés), peut être imputée à la reprise des conflits intercommunautaires et interethniques dans le Nord-Kivu et dans des provinces qui n'étaient auparavant pas touchées par le conflit (provinces du Kasai et du Tanganyika) ni par la prolifération des groupes maï-maï, dont les orientations politiques favorisent l'autodéfense, ainsi qu'aux violations liées à la réduction continue de l'espace démocratique, y compris dans les régions touchées par le conflit.

1.1.2 Diminution du nombre total de déplacés (2014/15 : 1,5 million ; 2015/16 : 1,6 million ; 2016/17 : 1,5 million)

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a augmenté, s'élevant en tout à environ 3,8 millions, du fait des activités des groupes armés, notamment des opérations militaires relatives aux déplacements de ces groupes armés et de la détérioration de la situation humanitaire dans les provinces du Kasai.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Appréciation de la situation et actions de protection et de dissuasion grâce au maintien d'une moyenne de 74 bases opérationnelles de compagnie fixes et bases opérationnelles temporaires (en incluant celles de la brigade d'intervention de la force) et de

104 Bases opérationnelles de compagnie fixes et bases opérationnelles temporaires ont été maintenues, dont 65 bases opérationnelles de compagnie et 13 bases opérationnelles temporaires ou mobiles, et 4 bases opérationnelles de compagnie et 22 bases

190 patrouilles quotidiennes effectuées par des membres des contingents

temporaires ont été maintenues par la brigade d'intervention de la force.

Ce nombre est plus élevé que prévu en raison de la crise dans les provinces du Kasai, région d'où s'était déjà retirée la MONUSCO.

200 Patrouilles quotidiennes ont été effectuées, dont 101 patrouilles diurnes et 99 patrouilles nocturnes.

Ce nombre est plus élevé que prévu en raison de la relance des patrouilles dans les provinces du Kasai.

Exécution de 35 opérations de neutralisation de restes explosifs de guerre provenant d'opérations menées contre des groupes armés

245 Tâches de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des engins explosifs ont été exécutées, ce qui a permis de détruire 2 115 restes explosifs de guerre, notamment une mine antipersonnel, 7 237 munitions d'armes légères et 580 armes.

L'augmentation du nombre de tâches s'explique par la disponibilité d'une équipe supplémentaire et par une hausse des demandes.

Fourniture de conseils et d'appui et organisation de 10 950 patrouilles conjointes par la composante policière de la Mission dans les zones prioritaires dans l'est du pays afin d'améliorer les capacités de la Police nationale congolaise

14 998 Patrouilles conjointes ont été effectuées.

Le résultat est supérieur aux prévisions en raison de l'introduction de la stratégie de lutte contre l'insécurité de la Police des Nations Unies, en collaboration avec la Police nationale congolaise à Beni, Goma, Bunia, Uvira, Kalemie et Bukavu.

Réponse à 500 demandes de contrôle présentées par des éléments des FARDC et de la Police nationale congolaise pour obtenir l'appui de l'ONU, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

2 475 Demandes de contrôles ont été reçues et traitées et les forces de sécurité étatiques, les FARDC et la Police nationale congolaise ont reçu un appui de l'ONU sous la forme d'opérations conjointes ou d'une assistance logistique, d'une aide au transport ou de toute autre forme d'assistance, pour le contrôle d'un total de 1 115 individus.

Le nombre de contrôles est plus élevé que prévu en raison du renforcement de l'appui apporté à la police congolaise et de l'accroissement du nombre d'opérations menées conjointement avec les FARDC pour combattre les groupes armés.

350 missions de suivi sur le terrain et 55 missions d'enquête pour rassembler des informations sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans les zones touchées par les conflits armés et en faire rapport

1 376 Missions de suivi ont été déployées sur le terrain, dont 771 dans des cellules de détention et des prisons.

41 Missions d'enquête conjointes ont été déployées à Bukavu, Bunia, Dungu, Goma, Kinshasa, Mbandaka, Kisangani, Mbandaka, Mbuji-Mayi et Uvira.

Le nombre de missions de suivi est supérieur aux prévisions en raison de la multiplication des allégations d'arrestations et de détentions

Mise en place de 42 équipes mixtes de protection des civils et exécution de 270 missions d'évaluation conjointe pour évaluer les menaces communautaires et élaborer des mesures de protection dans les zones à risque dans l'est du pays

Fourniture de conseils aux membres de 30 comités locaux de protection sur les évaluations des menaces, l'élaboration de systèmes d'alerte avancée et les programmes de protection des communautés, dans le cadre de 60 séances de travail au total (2 pour chaque comité)

Séances de travail mensuelles avec le Conseiller spécial du Président sur la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle afin d'évaluer les progrès accomplis par les initiatives nationales visant à prévenir ce recrutement, à lutter contre l'impunité et à répondre aux besoins des enfants séparés de leur famille et des victimes de violences sexuelles et sexistes

Fourniture d'un appui logistique et renforcement des capacités pour le règlement des conflits locaux, la médiation et les mécanismes de réconciliation dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, de l'Uélé, du Haut-Lomami et du Tanganyika par l'animation de 36 ateliers et de 18 dialogues structurés en vue de prévenir et de réduire les risques de violences intercommunautaires, de gérer les conflits fonciers, de faire face aux risques liés aux opérations électorales et à la réintégration des ex-combattants, et de faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés

arbitraires pendant la période précédant les élections.

- 36 Missions des équipes mixtes de protection des civils ont été exécutées.
- 220 Missions d'évaluation conjointe ont été exécutées dans le Nord-Kivu (Goma, Beni, Butembo), le Sud-Kivu (Bukavu, Uvira), l'Ituri (Bunia), le Haut-Uélé et le Bas-Uélé (Dungu).

Le nombre de missions conjointes dans la partie orientale du pays est inférieur aux prévisions en raison du redéploiement des ressources vers la partie occidentale, en réponse à l'augmentation des besoins en matière de sécurité dans cette zone, particulièrement dans les provinces du Kasai et dans l'ancienne province de l'Équateur.

- 97 Séances de travail (renforcement des capacités) ont été tenues pour les 2 440 membres de 45 comités locaux de protection.

Le nombre de séances est supérieur aux prévisions en raison de l'élargissement du réseau de comités locaux de protection dans le contexte de l'émergence de nouveaux problèmes de protection, en particulier le long de la frontière avec le Soudan du Sud et dans le cadre du conflit entre communautés twa et bantoues, dans la province du Tanganyika.

- Oui Des réunions mensuelles ont été tenues avec le Conseiller spécial du Président sur la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle ainsi qu'avec la commission de suivi du plan d'action des FARDC en matière de lutte contre la violence sexuelle.

- 39 Ateliers de renforcement des capacités de gouvernance ont été tenus à l'intention de 787 acteurs clefs locaux, afin de les former aux outils, techniques et mécanismes de planification en matière de règlement des conflits, à l'appui des stratégies existantes de règlement pacifique des conflits dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Uélé, du Haut-Lomami, du Tanganyika et du Kasai-Central.
- 42 Forums de dialogue ont été organisés dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, de la Tshopo, du Haut-Uélé et du Tanganyika, en vue d'appuyer les efforts locaux de règlement des conflits et de médiation en contribuant à gérer les différends entre communautés par des

<p>Campagnes d'information multimédias et programmes de sensibilisation afin de promouvoir les initiatives de protection des civils, notamment au moyen de la diffusion d'émissions de Radio Okapi 24 heures sur 24 par 37 émetteurs FM, ainsi que via son site Web, et fourniture d'informations fiables au moyen des médias sociaux</p>	<p>voies pacifiques et en désamorçant les tensions locales.</p> <p>Le nombre d'ateliers et de dialogues est plus élevé que prévu en raison d'une demande accrue pour ce type d'interventions, afin de désamorcer le conflit intercommunautaire entre les communautés twa et luba du Tanganyika. « Baraza la Waze Intracommunautaire », une initiative de paix locale reposant sur le dialogue entre les communautés, s'étant avérée très efficace dans la gestion du conflit, il a été demandé de reproduire l'initiative dans toute la province du Tanganyika, face à la propagation du conflit.</p> <p>Oui Écoutée par 24 millions d'auditeurs et diffusée 24 heures sur 24 par 40 émetteurs FM répartis sur 37 sites, Radio Okapi couvre près des deux tiers du territoire de la République démocratique du Congo. Le site Web continue de donner des informations fiables et l'utilisation des médias sociaux s'est développée.</p> <p>Le nombre supérieur d'émetteurs doit permettre d'étendre la portée de la radio.</p>
---	--

Réalisation escomptée 1.2 : Progrès accomplis en vue de réduire la menace que représentent les groupes armés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Réduction du nombre d'incidents signalés mettant en cause des groupes armés congolais et étrangers (2014/15 : 410 ; 2015/16 : 450 ; 2016/17 : 350)

287 troubles graves liés à des affrontements entre les FARDC et des groupes armés étrangers et congolais de premier plan, y compris la LRA, les ADF, les FDLR, la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et les Forces nationales de libération (FNL), ont été signalés. On a recensé 155 affrontements liés à des groupes armés étrangers ; l'intensification des opérations menées par la LRA est en partie imputable au retrait d'AFRICOM du Haut-Uélé. Près de la moitié de ces troubles, soit 132, sont le fait du groupe armé congolais FRPI. Le nombre de troubles signalés est plus faible que prévu en raison de la diminution des opérations menées par des groupes armés de premier plan dans l'est du pays.

1.2.2 Réduction du nombre de groupes armés étrangers opérant sur le territoire de la République démocratique du Congo (2014/15 : 4 ; 2015/16 : 2 ; 2016/17 : 0)

2 groupes armés étrangers (les FDLR et les ADF) actifs sur le territoire de la République démocratique du Congo continuent de faire peser une menace réelle sur la population civile du pays. Leurs capacités et leur influence ont toutefois été réduites. Les FDLR se sont divisées en plusieurs petits groupes et sont davantage isolées. Elles ne représentent plus une menace substantielle pour le Rwanda et elles attaquent moins fréquemment les civils. Les ADF n'ont pas lancé d'attaque majeure contre des civils entre janvier et juin 2017 mais ont continué de kidnapper des civils pour qu'ils transportent de la nourriture et transmettent des messages une fois libérés. Bien qu'aucun affrontement majeur n'ait été signalé entre les ADF et les

<p>1.2.3 Augmentation du nombre de plans d'opérations conjoints élaborés par la MONUSCO et le Gouvernement afin de neutraliser les groupes armés (2014/15 : 0 ; 2015/16 : 1 ; 2016/17 : 2)</p>	<p>forces de sécurité gouvernementales, les ADF sont toujours soupçonnées de s'en prendre aux forces gouvernementales et représentent une menace sérieuse pour les civils. 2 autres groupes armés étrangers (la LRA et les FNL) sont également actifs mais le nombre de leurs membres a été ramené à un niveau que les forces de sécurité nationales sont en mesure de gérer ; la menace qu'ils font peser sur la sécurité des civils est réduite.</p>
<p>1.2.4 Augmentation du nombre de membres importants de groupes armés poursuivis en justice (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 2 ; 2016/17 : 3)</p>	<p>Objectif atteint. La force de la MONUSCO a mené 4 opérations en coordination avec les FARDC : l'opération Red Kite qui visait la LRA, l'opération Safisha qui visait la FRPI, l'opération Sukola I qui visait principalement les ADF et l'opération Sukola II qui visait les FDLR dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.</p> <p>Objectif atteint. Des poursuites ont été engagées dans 11 affaires impliquant des chefs de groupes armés (ADF : 5 ; FDLR : 3 ; FRPI : 3). 9 d'entre eux attendent leur procès en détention et 2 se sont échappés.</p>
<p><i>Produits prévus</i></p>	<p><i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i></p>
<p>Neutralisation des groupes armés grâce au déploiement de la brigade d'intervention de la force qui mènera des opérations conjointes ou unilatérales visant à réduire la menace qui pèse sur les civils et l'autorité de l'État, chaque bataillon de la brigade devant organiser 12 déploiements de brigades, bataillons ou compagnies</p>	<p>12 Déploiements ont eu lieu.</p>
<p>Opérations conjointes avec les FARDC, dont 10 menées par des bataillons (comprenant 750 soldats chacun) et 20 menées par des compagnies (comprenant environ 120 soldats chacune) afin de réduire les menaces qui pèsent sur les civils et d'améliorer la sécurité ; déploiement de 3 bataillons de déploiement rapide et 4 compagnies mobiles d'infanterie 12 fois chacun dans le cadre d'opérations préparées conjointement ou unilatéralement et menées par des effectifs de la taille d'une compagnie afin de réduire la menace qui pèse sur les civils et d'améliorer la sécurité</p>	<p>29 Opérations conjointes ont été menées (1 par un bataillon et 28 par des compagnies). La diminution du nombre d'opérations menées par des bataillons s'explique par la situation sur le terrain qui ne permet pas à la Mission de mener davantage d'opérations de ce type.</p> <p>3 Bataillons de déploiement rapide ont effectué 15 déploiements opérationnels et mené 12 déploiements d'unités de combat.</p>
<p>Remise en état de 450 km de routes par le génie de la force afin de permettre l'accès à des zones reculées</p>	<p>392 Km de routes ont été construits ou remis en état ; par ailleurs, des travaux de remise en état ont débuté sur 94,4 km de routes supplémentaires mais n'ont pas été pas achevés.</p> <p>Le nombre de kilomètres de routes remis en état est inférieur aux prévisions en raison des problèmes de sécurité rencontrés le long de certains tronçons. En outre, 1 portion de route a dû être remise en état une deuxième fois en</p>

Fourniture d'un appui logistique, comprenant entre autres du carburant, des rations et cartes, et d'un soutien à la planification des opérations, à l'intention de 2 opérations des FARDC réunissant des effectifs de la taille d'une brigade ou supérieurs, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

2 600 heures (2 missions de 5 heures par jour, 5 jours par semaine) consacrées à la surveillance civile et militaire de 2 sites à l'aide de drones, au moyen d'un système composé de 4 drones de surveillance, 1 drone relais et de matériel d'appui au sol

7 réunions dans les provinces de l'est afin de promouvoir la mise en place de mécanismes conjoints provinciaux et nationaux d'évaluation des progrès accomplis s'agissant de l'adoption et de la mise en œuvre de stratégies politiques destinées à arrêter le soutien aux groupes armés congolais et étrangers et de plans opérationnels visant à neutraliser ces groupes par des actions militaires et volontaires de désarmement, et donner des conseils sur ces sujets

3 missions conjointes dans les provinces de l'est afin d'évaluer les activités des groupes armés et de leurs partisans et de conseiller les autorités congolaises et la MONUSCO sur les stratégies politiques permettant de neutraliser ces groupes grâce à une approche combinée associant la force militaire et le désarmement volontaire

raison de dégâts causés par des pluies diluviennes.

4 Opérations des FARDC réunissant des effectifs de la taille d'une brigade, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et visant la LRA, la FRPI, les ADF et les FDLR ont reçu un appui sous forme de 5 487 564 kg de rations et de 1 261 091 litres de carburant.

1 393 Heures de vol ont été effectuées à l'aide de drones pendant 374 missions à l'appui de 2 priorités opérationnelles (opérations visant les ADF et la FRPI) qui ont permis de localiser des camps et des cachettes utilisés par des groupes armés. Compte tenu de la durée maximale de 50 heures de vol hebdomadaires stipulées dans le contrat, la Mission a effectué en moyenne 26 heures de vol et 8 missions par semaine.

Le fait que le produit soit inférieur aux prévisions est imputable à divers facteurs tels que les conditions météorologiques, la portée limitée des drones et le fait que le système utilisé ne soit pas optimal, l'indisponibilité du personnel ainsi que des accidents et autres problèmes. Il s'explique également par l'incapacité du contractant à assurer le bon fonctionnement de la flotte et à honorer pleinement ses engagements contractuels.

7 Réunions ont été organisées aux niveaux national et provincial avec les autorités pour discuter des groupes armés qui constituent les cibles prioritaires, y compris des réunions entre les responsables de la Mission et du Gouvernement et des agents de la sécurité nationale portant sur la coordination de l'action politique et militaire visant les ADF, les FDLR, la FRPI et la LRA. Les débats ont également porté sur l'incidence des activités des groupes armés et des milices et sur les manipulations politiques, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu, du Tanganyika et du Kasai.

1 Mission conjointe de haut niveau a été menée avec le Ministre de la défense dans la région située près de la frontière avec le Sud-Soudan, dans les provinces du Haut-Uélé et de l'Ituri, pour examiner la situation en matière de sécurité, y compris les activités de groupes armés, et définir une démarche commune pour réduire la menace qui pèse sur la population civile.

- Fourniture de conseils hebdomadaires aux homologues de la justice militaire quant aux stratégies relatives aux enquêtes et aux poursuites concernant des membres des groupes armés et milices prioritaires, afin d'appuyer les poursuites et les arrestations menées dans le cadre des actions de neutralisation des groupes armés
- Fourniture de conseils à l'occasion de 6 réunions de coordination avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies afin de mettre en œuvre une stratégie de l'ONU relative à la LRA
- Surveillance des frontières, ciblant les activités transfrontières illicites menées dans les eaux du lac Kivu et du lac Tanganyika, au moyen de 30 patrouilles d'observateurs militaires et de 3 patrouilles fluviales par jour
- 6 Missions conjointes ont été organisées avec des responsables congolais aux niveaux national et provincial dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Tanganyika et le Haut-Uélé afin d'analyser les activités des groupes armés et de concevoir des stratégies politiques pour réduire la menace qui pèse sur la population civile. Le nombre de missions supérieur aux prévisions s'explique par l'intensification des opérations menées par des groupes armés et la nécessité de disposer d'évaluations conjointes afin d'élaborer des stratégies visant à neutraliser les groupes armés.
- Oui Des conseils techniques hebdomadaires ont été fournis aux homologues de la justice militaire quant aux enquêtes et aux poursuites engagées contre des membres de groupes armés et de milices par l'intermédiaire de cellules d'appui aux poursuites judiciaires. 6 demandes d'appui émanant des autorités de la justice militaire ont été reçues : 4 pour des missions d'enquête et 2 pour des audiences foraines.
- 4 Réunions de coordination ont été organisées, dont 2 conférences régionales sur la LRA et l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre la LRA. Y ont participé des représentants de la MONUSCO, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la MINUSS, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Par ailleurs, 2 missions sur le terrain ont été organisées : 1 mission d'évaluation technique avec l'Union africaine, l'Union européenne, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le BRENUAC et 1 mission d'évaluation conjointe dans le Haut-Uélé.
- Le nombre de réunions de coordination inférieur aux prévisions s'explique par le recours accru à la visioconférence entre les missions régionales pour échanger des informations sur la LRA et coordonner l'action menée à son endroit.
- 59 Patrouilles quotidiennes d'observateurs militaires ont été menées le long de la frontière orientale de la République démocratique du Congo.
- 3 Patrouilles fluviales ont été menées chaque jour en moyenne
- Le nombre de patrouilles supérieur aux prévisions s'explique par la détérioration des conditions de sécurité le long de la frontière avec

Renforcement de la sécurité, y compris à la frontière, par la planification et l'exécution de 12 missions d'appui au Mécanisme conjoint de vérification élargi

Suivi de l'application de l'embargo sur les armes et surveillance de l'activité frontalière, notamment par l'organisation de 8 séances d'information sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à l'intention de 100 dirigeants locaux dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin qu'ils participent au contrôle du respect de l'embargo et des activités frontalières connexes et qu'ils en rendent compte

le Soudan du Sud, dans les provinces du Haut-Uélé et de l'Ituri.

11 Missions ont eu lieu sur le terrain en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et au Soudan du Sud. Le nombre de missions inférieur aux prévisions s'explique par le nombre de demandes reçues par la MONUSCO.

Non Aucune séance d'information sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération n'a été organisée ; en effet les efforts ont porté principalement sur la neutralisation des groupes armés dans l'Ituri, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu. Toutefois, les bureaux extérieurs ont eu des échanges réguliers avec les autorités provinciales dans le cadre de visites de haut niveau, y compris des visites effectuées par les membres du Conseil de sécurité et de la Cinquième Commission, ainsi que par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

La MONUSCO a recensé 35 violations potentielles de l'embargo sur les armes par des groupes armés. Les conclusions préliminaires ont été partagées avec les groupes d'experts compétents.

Réalisation escomptée 1.3 : Progrès dans la lutte contre l'impunité

Indicateurs de succès prévus

1.3.1 Augmentation du nombre total de condamnations prononcées contre des auteurs présumés de violations graves des droits de l'homme, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité conformément aux règles de procédure (2014/15 : 237 ; 2015/16 : 300 ; 2016/17 : 320)

1.3.2 Augmentation du nombre d'enquêtes dûment menées par la Police nationale congolaise, avec le concours de la Police des Nations Unies, sur des allégations de crimes graves qui auraient été commis dans les zones touchées par le conflit armé (2014/15 : 25 ; 2015/16 : 35 ; 2016/17 : 45)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 154 personnes ont été condamnées pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par les autorités de justice militaire avec l'appui logistique, technique et financier de la Mission ; en outre, 255 personnes ont été condamnées pour des violations des droits de l'homme, à savoir 149 membres des FARDC, 49 membres de la Police nationale congolaise et 57 membres de groupes armés.

5 enquêtes sur des crimes graves ont été menées en bonne et due forme par la Police nationale congolaise, avec l'appui de la Police des Nations Unies, y compris sur la découverte de 10 corps dans le fleuve N'djili, une explosion à Goma impliquant des contingents, un conflit entre les Hutus et les Maï-Maï Mazembe dans le Nord-Kivu, une explosion à Matamba (Kasaï-Central) et le meurtre de 2 experts des Nations Unies à Kananga. Le nombre moins élevé que prévu d'enquêtes conjointes concernant des crimes graves s'explique par le fait que les demandes officielles émanant du procureur ont été moins nombreuses que prévu et par le fait que la Police des Nations Unies ne fournit un appui que dans le cadre d'enquêtes liées à des crimes commis par des groupes

armés contre des civils ou à la protection du personnel et des locaux des Nations Unies

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture, à la demande des autorités judiciaires, de conseils et d'un appui concernant les enquêtes sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme, notamment les agressions sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant, par la création de 10 équipes d'enquête mixtes et l'organisation de 5 audiences foraines pour des affaires emblématiques	14	Missions des équipes d'enquête conjointes ont été menées et 17 audiences foraines ont été tenues sur des cas emblématiques. Un appui technique et logistique a été apporté aux autorités de justice civile de Lubumbashi pendant les enquêtes et les poursuites engagées contre 32 accusés dans le cadre du génocide perpétré à Twa-Bantu.
Fourniture hebdomadaire, par l'intermédiaire de 5 cellules d'appui aux poursuites judiciaires, de conseils et d'un encadrement destinés aux agents judiciaires civils et militaires sur 40 affaires de crimes graves concernant différents types d'auteurs	30	Affaires de crimes graves ont fait l'objet d'un appui fourni par l'intermédiaire de missions d'enquête et d'audiences foraines en réponse à des demandes présentées par les autorités de la justice militaire. Des conseils et un encadrement sur des questions techniques et de procédure ont été fournis aux responsables de la justice militaire sur 7 sites (Goma, Beni, Bukavu, Bunia, Kalemie, Lubumbashi et Kananga) par des experts des cellules d'appui aux poursuites judiciaires. Le nombre d'affaires moins élevé que prévu est dû au fait que les autorités de justice civile ne se sont pas occupées des crimes graves constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui relevaient de la compétence des cellules d'appui aux poursuites judiciaires. Seule l'affaire du génocide perpétré à Twa-Bantu a été plaidée devant la cour d'appel de Lubumbashi.
Consultations mensuelles avec de hauts représentants du Gouvernement afin de vérifier les mesures prises pour enquêter sur les allégations d'actes de violences sexuelles liées au conflit et traduire en justice les auteurs de ces actes, conformément aux arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information		Des consultations mensuelles et 3 réunions ont eu lieu avec le procureur général des forces armées sur 39 affaires prioritaires, dont 26 concernant des actes de violences sexuelles liées aux conflits ; un appui a été fourni à la conférence de haut niveau sur la révision du communiqué conjoint du Gouvernement et de l'ONU concernant les violences sexuelles liées aux conflits.

Composante 2 : stabilisation des zones touchées par le conflit

48. Comme indiqué dans les cadres ci-dessous, la MONUSCO a poursuivi ses efforts visant à réduire l'insécurité ; à favoriser la cohabitation pacifique et le dialogue ; à consolider plus avant l'autorité de l'État ; à appuyer l'administration civile ; à accroître le nombre de redditions de groupes armés ; à aider le Gouvernement à promouvoir son programme national de désarmement, démobilisation et réintégration ; à appuyer le rapatriement et la réinstallation des ex-

combattants étrangers. L'entreprise de stabilisation s'est heurtée à de nombreux problèmes et il a été malaisé d'éliminer durablement les causes profondes des conflits. Les conflits entre les communautés liés à l'identité, à la gestion des ressources et à l'accès aux terres ont continué d'être exacerbés par le fait que l'État était insuffisamment présent dans de nombreuses régions du pays ainsi que par la présence de réseaux criminels, qui sont impliqués dans le prélèvement illégal de taxes et la contrebande de ressources naturelles et qui ont fréquemment partie liée avec des groupes armés. La Mission a cependant accompli des progrès notables en ce qui concerne la coordination et la supervision de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et la lutte contre l'impunité grâce au travail de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires.

Amélioration des services de l'État dans les zones touchées par le conflit

49. La Mission s'est employée à améliorer la qualité et l'efficacité des services publics. Elle a appuyé un certain nombre de projets conjoints avec le PNUD afin d'améliorer la participation de la population à la gouvernance locale et à l'élaboration de plans de développement et de mécanismes de gouvernance au niveau local, ainsi que de renforcer les capacités en matière de gouvernance de 280 fonctionnaires et membres des autorités locales des régions et des communautés tribales du Nord-Kivu. La MONUSCO a également collaboré avec le PNUD et la Harvard Humanitarian Initiative afin de mener des sondages trimestriels portant sur le niveau de satisfaction et de confiance à l'égard des services de l'État, le sentiment global de sécurité et d'autres indicateurs clefs qui sont ensuite examinés lors de séances d'évaluation auxquelles participent la société civile et les autorités congolaises. Les données ainsi recueillies servent également à apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

50. Afin d'appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État en la personne d'agents véritablement professionnels et respectant le principe de responsabilité, la Police des Nations Unies a mené des activités quotidiennes de suivi en collaboration avec la Police nationale congolaise dans 25 sites répartis dans l'ensemble du pays (secteurs, sous-secteurs et antennes) et a dispensé une formation à des éléments de la police afin de renforcer leurs capacités dans les domaines de la violence électorale, du recours à la force non létale dans le maintien de l'ordre public, de l'utilisation progressive de la force et des fonctions de police générale, y compris les techniques d'enquête, le suivi des violations des droits de l'homme et le respect des droits de l'homme. En outre, la MONUSCO a appuyé un certain nombre d'évaluations des besoins des comités locaux de sécurité à Rutshuru, à Irumu, à Kalemie et à Uvira qui ont permis de mieux comprendre les difficultés entravant actuellement leur bon fonctionnement.

Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation

51. Dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui soutient le Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme de reconstruction, les efforts déployés par la Mission ont contribué à l'adoption de plans d'action provinciaux par le Gouvernement, qui a bénéficié d'un soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix, des Gouvernements de la Norvège et des Pays-Bas et de donateurs internationaux. La conclusion de contrats de mission concernant les engagements des autorités provinciales et la lutte contre les groupes armés dans les zones prioritaires a constitué une démarche novatrice. Le contrat de mission pour la province de l'Ituri a permis de définir les mesures concrètes à prendre dans le cadre du plan de stabilisation adapté visant à obtenir la reddition de la FRPI en collaboration avec la MONUSCO et les autorités congolaises.

52. Deux projets pilotes ont contribué à réduire les tensions ethniques autour des questions foncières et à donner aux communautés les moyens de remédier aux causes profondes des conflits. En outre, la MONUSCO a coordonné la création de six zones prioritaires dans les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri, et a décidé de proroger les deux projets pilotes pour une période de 12 mois. Le Fonds de cohérence pour la stabilisation a alloué des fonds aux programmes de stabilisation couvrant les six zones prioritaires. Enfin, le programme mené dans le sud d'Irumu (Ituri) est désormais intégré à une stratégie civile et militaire conjointe, dans le cadre de laquelle l'accent est mis sur l'engagement politique, la modération des interventions militaires, les liens avec la population locale et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Maintien de l'ordre public pendant les élections

53. Une attention particulière a été apportée à la prévention des violences liées aux élections par l'intermédiaire du renforcement des capacités et de la formation. Une formation spéciale portant sur le suivi des activités de la police dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre et sur le recensement des manquements a été dispensée à 133 inspecteurs, dont 34 femmes, de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise. La MONUSCO a également constaté que, grâce aux efforts de sensibilisation qu'elle menait, des auditeurs de l'Inspection générale étaient déployés en permanence à Kinshasa pour surveiller les policiers affectés à des missions de maintien de l'ordre. Elle a noté que des progrès avaient été accomplis dans la réforme, la restructuration et le renforcement de la police nationale, illustrés notamment par le recrutement en cours de 10 000 policiers.

Gestion des prisons

54. Au cours de cette période, les efforts liés à la gestion des prisons ont été intensifiés afin de mieux sécuriser et gérer les prisons qui représentaient un risque accru pour la sécurité à la suite de diverses attaques et de l'évasion massive de plus de 5 000 détenus des prisons de Kinshasa, de Beni et de Bukavu. Des évasions de moindre ampleur ont continué d'avoir lieu régulièrement pendant la période considérée et les conditions de détention, y compris l'approvisionnement en nourriture et en eau, se sont détériorées ; des épidémies de choléra se sont déclarées, en particulier dans la prison de Goma. Dans ces circonstances, la MONUSCO a continué d'appuyer l'action menée par les autorités congolaises en vue d'améliorer la sécurité dans les prisons, en particulier celles hébergeant des détenus à haut risque, en encadrant, en formant et en conseillant au quotidien les directeurs, les agents de sécurité et d'autres membres du personnel pénitentiaire dans 38 prisons prioritaires, dont deux à Kinshasa. Elle a fourni un appui financier et technique à une formation de deux mois organisée par le Ministère de la justice et des droits de l'homme à l'intention de 50 femmes membres du personnel pénitentiaire sur les règles de base en matière de sécurité et la gestion des femmes et des mineurs en détention. À l'école de police de Goma, une formation axée sur la sécurité dans les prisons a été dispensée à 112 policiers de Kinshasa, de Goma, de Bukavu, de Beni et de Bunia. Cinquante-trois directeurs, dont sept femmes, ont été déployés dans les prisons de Goma, de Bukavu, de Butembo, de Beni, de Lubumbashi, de Kisangani, d'Uvira et de Kinshasa. Grâce à l'appui technique et logistique de la MONUSCO, 217 prisonniers à haut risque ont été transférés. La MONUSCO a également fourni un appui professionnel, technique, logistique et consultatif au Ministère de la justice et des droits de l'homme et à la commission spéciale chargée de désengorger les prisons dans le cadre de l'examen de dossiers de détenus, qui a conduit à la libération de 428 personnes. Elle a aidé la Commission électorale nationale indépendante à inscrire les détenus sur les listes électorales. Bien que certains progrès aient été accomplis, le nombre de

poursuites engagées contre de hauts responsables de l'armée ou de la police n'a pas augmenté.

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation des ex-combattants

55. La MONUSCO a continué d'appuyer la mise en œuvre du troisième programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration des membres de groupes armés congolais, ainsi que du rapatriement librement consenti d'ex-combattants de groupes armés étrangers. Elle a continué de contribuer à la démobilisation et à la réintégration d'ex-combattants dans leur communauté d'origine, en fournissant une assistance logistique et technique le cas échéant. Elle s'est attachée en priorité à appuyer la réintégration durable des ex-combattants. Au cours de la période considérée, la MONUSCO s'est occupée de 629 combattants congolais et étrangers et de 201 enfants soldats non accompagnés. Elle a en outre cherché à réduire le risque de voir des ex-combattants réintégrer les rangs de groupes armés et saper la sécurité au niveau local, ainsi qu'à éviter que de nouvelles recrues, en particulier des jeunes, soient enrôlées dans des groupes armés, par l'intermédiaire de 37 projets ciblés de lutte contre la violence au sein de la collectivité, qui ont profité à 64 400 personnes, dont 54 580 jeunes à risque, 4 654 femmes vulnérables et 5 166 ex-combattants qui attendaient de recevoir un appui en vue de leur réintégration à long terme au titre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

56. La MONUSCO a continué de fournir un appui à plusieurs camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration aux quatre coins de la République démocratique du Congo, y compris les camps de Kamina et de Kitona, où 958 nouveaux arrivants ont entamé leurs six premiers mois de formation. Elle a également continué d'aider 297 combattants des FDLR et les 1 075 personnes à leur charge dans trois camps et de soutenir les efforts politiques aux niveaux régional et national pour faciliter leur rapatriement vers le Rwanda dès que possible.

Réalisation escomptée 2.1 : Amélioration des services d'État dans les zones touchées par le conflit

Indicateurs de succès prévus

2.1.1 Augmentation du niveau de satisfaction de la population quant aux services administratifs fournis par le Gouvernement dans les zones de stabilisation prioritaires (2014/15 : 33 % des répondants à l'enquête, en juin 2015 ; 2015/16 : 38 % ; 2016/17 : 43 %)

Indicateurs de succès effectifs

Dans l'ensemble, dans l'est de la République démocratique du Congo, 22 % de la population estimaient, en juin 2016 et mars 2017, que leur accès aux services administratifs était bon ou très bon.

Des divergences apparaissent selon la province et le sexe, avec une tendance générale à la baisse pour les femmes, et pour des territoires tels que Walikale (qui passe de 24,7 % à 10,2 % de satisfaits) et Shabunda (de 9,7 % à 4,6 %), et une hausse de la satisfaction dans des territoires comme Fizi (de 13 % à 25 %), Uvira (de 6,7 % à 17,1 %) et Bunia (de 38 % à 47 %).

L'affaiblissement du taux global de satisfaction est probablement dû à l'accroissement de l'insécurité dans de nombreuses régions de l'est, à l'incertitude qui entoure le futur scrutin et aux pressions financières qui entravent le paiement des salaires des fonctionnaires.

2.1.2 Augmentation du nombre total d'agents de la Police nationale congolaise déployés dans l'est de la République démocratique du Congo (2014/15 : 3 863 ; 2015/16 : 4 800 ; 2016/17 : 5 300)

Au total, 4 513 agents de la Police nationale congolaise ont été déployés dans l'est de la République démocratique du Congo, dont 201 agents supplémentaires à Oïcha (141), Maimoya (20) et Eringeti (40), afin de renforcer les capacités opérationnelles de la police locale et mener des actions de stabilisation.

Le niveau plus faible que prévu de ce déploiement est dû à l'insécurité dans les provinces du Kasaï qui a nécessité le déplacement d'effectifs policiers et à des retards dans le recrutement de nouveaux agents.

2.1.3 Augmentation du nombre de prisons respectant les normes internationales minimales en ce qui concerne le traitement humain des prisonniers dans les zones touchées par le conflit (2014/15 : 56 ; 2015/16 : 59 ; 2016/17 : 61)

24 des 42 prisons situées dans les zones touchées par des conflits et 2 prisons de Kinshasa qui ont bénéficié de manière régulière de conseils, d'appui et de mentorat ont appliqué 20 des 31 règles définissant le traitement humain dont le respect était évalué par la Mission.

Ce niveau inférieur aux attentes est dû à la baisse globale du financement public des prisons en raison des contraintes économiques pesant sur les finances publiques et ayant entraîné le non-versement de traitements et d'indemnités, la réduction du budget consacré à l'alimentation des détenus et une insuffisance de formation du personnel.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Séances hebdomadaires d'information et 15 séances de formation auprès de 15 entités administratives décentralisées sur les pouvoirs qui leur sont conférés, l'amélioration de leur fonctionnement et de leur prestation de services et leurs relations avec la population	18	Séances de formation à l'intention de 80 experts et 120 membres de comités locaux de sécurité ont été organisées dans les entités décentralisées de Rutshuru, Irumu, Kalemie et Uvira pour leur permettre d'améliorer leurs évaluations et leurs plans relatifs à la sécurité locale et d'avoir des échanges réguliers avec la population locale sur les problèmes touchant à la sécurité et à la stabilisation. Plus de 280 fonctionnaires et autorités locales de 3 entités décentralisées du Nord-Kivu ont bénéficié d'une activité de renforcement des capacités portant sur la planification et la budgétisation locales afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité de leur gouvernance.
Organisation de 12 séances d'encadrement destinées aux autorités provinciales responsables du Plan de stabilisation et de reconstruction dans les régions touchées par la guerre pour coordonner la mise en œuvre de 6 programmes faisant partie de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans les zones touchées par les conflits au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri	30	Séances d'encadrement destinées à des représentants provinciaux du Plan de stabilisation et de reconstruction dans les régions touchées par la guerre, portant sur 6 programmes de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, organisées dans le Nord-Kivu (Kitshanga et Beni), le Sud-Kivu (Kalehe et Plaine de la Russizi/Uvira) et l'Ituri (Sud-Irumu et Mambasa). Il a fallu organiser un plus grand nombre de séances d'encadrement que prévu pour aborder

- Réunions mensuelles de coordination avec la communauté internationale des donateurs et les partenaires internationaux sur la conception, le financement et la mise en œuvre de programmes locaux de stabilisation dans 13 zones prioritaires, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation
- Organisation de 5 séances d'encadrement à l'intention de 5 partenaires de stabilisation (organismes des Nations Unies ou organisations internationales non gouvernementales) afin de guider l'élaboration de propositions tenant compte de l'égalité des sexes pour les programmes financés au titre de la Stratégie internationale d'appui qui doivent être mis en œuvre dans les zones de stabilisation prioritaires
- Formation de 3 500 agents de la Police nationale congolaise aux missions de police générales, y compris la gestion de l'ordre public, et formation de base accélérée des agents déployés dans les zones débarrassées des groupes armés à l'est, notamment sur la base de modules de sensibilisation aux questions de la violence sexuelle, des enquêtes tenant compte des disparités entre les sexes et de la police de proximité
- Organisation de 24 séances d'encadrement et de 2 séances de formation à l'intention des membres du personnel judiciaire déployés dans chacune des 4 provinces de l'est (le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika) sur l'administration et la gestion des tribunaux, notamment la tenue des dossiers, des registres et des archives, ainsi que la gestion et la hiérarchisation des dossiers
- Organisation, dans 6 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de formation et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires dans les domaines suivants : renforcement de l'état de droit
- tous les aspects de l'exécution du programme et de la coordination avec les partenaires nationaux et internationaux, ainsi que la préparation des réunions des comités provinciaux du Fonds de cohérence pour la stabilisation.
- Oui Des réunions de coordination mensuelles se sont tenues avec les donateurs du Fonds de cohérence pour la stabilisation afin d'examiner les appels à propositions et les programmes lancés dans 6 zones prioritaires et d'harmoniser l'aide bilatérale dans les 13 zones prioritaires. Axées en particulier sur les membres des groupes armés, ces réunions ont également contribué au traitement des causes profondes des conflits.
- 8 Séances d'encadrement ont été organisées avec des partenaires d'exécution (équipe de pays des Nations Unies et organisations non gouvernementales nationales et internationales) afin d'examiner la question de l'égalité des sexes dans les interventions de stabilisation, en mettant particulièrement en valeur le rôle des femmes dans le dialogue démocratique, afin de réduire les tensions ethniques et d'encourager les activités économiques. 2 évaluations externes ont été effectuées dans l'objectif d'apprécier les résultats positifs obtenus dans 2 zones prioritaires (Mambasa dans l'Ituri et Kalehe dans le Sud-Kivu) où les femmes ont eu la latitude de prendre des initiatives sur les questions de sécurité touchant leurs communautés.
- 5 535 Agents de la Police nationale congolaise ont été formés, dont 548 femmes. Ce nombre plus élevé de stagiaires s'explique par le renforcement de l'appui à la formation de la police dans le cadre des préparatifs des prochaines élections.
- 24 Séances d'encadrement ont été organisées dans les 4 provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, et 7 séances de formation ont été dispensées à 121 greffiers et secrétaires de parquet, dont 31 femmes, sur l'administration et la gestion des tribunaux. Le nombre plus élevé que prévu de séances de formation est dû au nombre élevé de bénéficiaires.
- Oui Des séances hebdomadaires de conseil et d'encadrement sur les procédures judiciaires ont été dispensées aux autorités judiciaires, notamment des juges et des procureurs ;

et réduction du nombre de détentions illégales, principalement par l'offre de conseils juridiques et l'organisation d'audiences foraines

Organisation de 12 visites d'évaluation pour mesurer l'amélioration des conditions de vie dans les prisons conformément aux normes internationales

Organisation de 1 séance de formation à la gestion pénitentiaire, s'appuyant sur du matériel pédagogique standardisé et approuvé, à l'intention de 52 directeurs de prisons nationales

Encadrement au quotidien de 10 directeurs de prison dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Tanganyika et à Kinshasa, sur la sécurité dans les prisons, et organisation de 4 séances de formation sur les questions de sécurité et de gestion à l'intention des agents de la police nationale déployés dans ces prisons

Encadrement et formation de 5 directeurs de prison au sujet de l'introduction de consignes et de procédures pénitentiaires, et traduction en swahili et distribution de 1 000 exemplaires de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus

896 visites d'inspection dans des centres de détention ont été organisées dans 6 secteurs (Goma, Bukavu, Bunia, Kalemie, Uvira et Beni) ; 74 audiences foraines civiles ont été tenues afin de réduire le nombre de détenus en détention prolongée. Ces audiences ont abouti à la remise en liberté de 907 détenus et la régularisation de la situation de 1 519 détenus, et permis de juger 207 accusés, dont 139 ont été condamnés et sanctionnés et 68 acquittés.

12 Visites d'évaluation ont été effectuées dans les prisons de Goma, Bukavu, Kalemie, Masisi, Rutshuru, Walikale, Kisangani, Bunia, Mambasa, Beni, Uvira et Butembo, à l'occasion desquelles des outils d'évaluation destinés à mesurer l'amélioration des conditions de vie dans les prisons conformément aux normes internationales ont été élaborés et mis en application.

53 Directeurs de prison (12 femmes et 41 hommes) ont été formés selon le programme national de formation standard, dans les domaines suivants : la gestion des prisons dans le respect des droits de l'homme, les techniques de communication, la gestion financière et l'établissement des responsabilités y afférentes, l'administration pénitentiaire, le droit pénal, la gestion des détenus et la sécurité dans les prisons, ainsi que d'autres aspects pertinents de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela).

Oui Des séances d'encadrement quotidiennes et hebdomadaires se sont tenues. Elles ont notamment permis de conseiller 10 directeurs sur les questions de sécurité pénitentiaire et d'organiser 4 séances de formation sur la sécurité et la gestion des prisons à l'intention des agents de la police nationale déployés dans ces prisons (Goma, Bunia, Kalemie, Bukavu, Uvira, Beni, Walikale, Masisi, Makala et Kisangani).

Oui Dans le cadre d'un encadrement quotidien, 5 directeurs de prison à Goma, Bunia, Kalemie, Beni et Bukavu ont été conseillés en matière de consignes pénitentiaires ; 1 500 exemplaires des Règles Mandela traduites en swahili et lingala ont été distribués dans 11 prisons des provinces de l'est, 2 des provinces de l'ouest et 1 au Katanga, ainsi qu'à des bureaux extérieurs, au Ministère de la justice et droits humains et aux ministères provinciaux de la justice du Haut-Katanga, du Tanganyika, du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, de l'Ituri et de la Tshopo.

Réalisation escomptée 2.2 : Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration des ex-combattants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais désarmés qui ont été démobilisés (2014/15 : 123 938 ; 2015/16 : 128 128 ; 2016/17 : 129 128)

339 ex-combattants congolais (328 hommes et 11 femmes) ont été désarmés et démobilisés pendant la période considérée, ce qui porte à 124 965 le nombre total d'ex-combattants démobilisés.

Ce nombre moins élevé qu'attendu est dû à un fléchissement du nombre de redditions, qui résulte en partie de la faible attractivité du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et de la nécessité pour les ex-combattants de s'installer à Kamina et Kitona.

2.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants étrangers et de personnes à leur charge qui ont été rapatriés (2014/15 : 31 077 ; 2015/16 : 37 201 ; 2016/17 : 38 201)

706 rapatriements ont été effectués pendant la période considérée : 290 ex-combattants étrangers (286 hommes et 4 femmes), dont 77 % provenant de groupes armés prioritaires, et 416 personnes à leur charge (151 hommes et 265 femmes), ce qui porte le total à 32 652 rapatriements.

Le nombre d'ex-combattants rapatriés est moins élevé que prévu en raison de la baisse du nombre de redditions.

2.2.3 Augmentation du nombre total des enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés (2014/15 : 47 687 ; 2015/16 : 49 187 ; 2016/17 : 50 187)

1 505 enfants, dont 136 filles, ont été retirés aux groupes armés, avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires, ce qui porte le total à 51 692 libérations.

Ce nombre plus élevé que prévu est dû à un plus grand nombre de retraits d'enfants dans les provinces du Kasai.

2.2.4 Augmentation du nombre total d'ex-combattants réinsérés (2015/2016 : 2 000 ; 2016/17 : 3 000)

3 763 ex-combattants ont été réinsérés avec l'appui de la MONUSCO.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :oui/non
ou nombre

Observations

Surveillance et suivi régulier et conjoint de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants, avec le principal organisme national de désarmement, démobilisation et réintégration et d'autres partenaires, et renforcement, par un dialogue continu et des réunions mensuelles, des capacités du Ministère de la défense à superviser et appuyer les projets locaux de réintégration

Oui La réinsertion et la réintégration des ex-combattants ont été suivies et appuyées en lien avec les antennes locales du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; un appui logistique a été fourni en cas de besoin. Une aide a été fournie pour suivre la trace des personnes rentrant chez elles lorsque les données étaient disponibles et l'accès possible. La MONUSCO est restée en contact permanent avec le Ministère de la défense aux niveaux provincial et national, et avec le Ministre de la défense.

Offre d'un appui logistique au rapatriement des ex-combattants congolais de l'ex-M23 qui ont déposé une demande d'amnistie et ont été enregistrés

Non Aucun ex-combattant congolais de l'ex-M23 n'a été rapatrié en raison de l'absence de processus politique.

Activités diverses dans le cadre de la phase de réinsertion du troisième programme national de

Oui Un appui logistique et des rations quotidiennes ont été fournis ; des opérations de vérification

désarmement, démobilisation et réintégration pour quelque 6 000 ex-combattants : appui logistique, vérification des antécédents de respect des droits de l'homme, et activités de surveillance et de vérification menées conjointement avec le Gouvernement

Collecte, enregistrement, stockage et destruction de 1 500 armes remises par des ex-combattants, avec leurs munitions

Organisation de 10 réunions avec les FARDC, l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge pour suivre et coordonner la libération et le rapatriement des enfants enrôlés dans des groupes armés étrangers

Offre de conseils aux commissions régionales de désarmement, démobilisation et réintégration/ rapatriement et réinstallation, à la faveur de 6 réunions de coordination sur le rapatriement des combattants étrangers, et 12 réunions avec le groupe national chargé du DDR au sujet de l'exécution du Programme national DDR III et de l'élaboration de procédures conjointes en la matière et de documents de planification

des antécédents de respect des droits de l'homme et des activités conjointes de surveillance et de vérification ont été assurées dans les camps de Kamina et de Kitona relevant du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, qui ont bénéficié à 951 ex-combattants et 2 personnes à leur charge.

Le nombre prévu de 6 000 ex-combattants était fondé sur les prévisions du Gouvernement concernant le nombre d'ex-combattants accédant à la phase de réinsertion de son troisième programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Comme ce nombre n'a pas été atteint, l'appui fourni a correspondu au nombre effectif de personnes admises dans les camps.

249 Armes légères et de petit calibre et 2 266 cartouches ont été collectées et enregistrées.

759 Armes légères et de petit calibre et 15 171 cartouches ont été stockées, dont 212 restes explosifs de guerre et 203 cartouches d'armes légères ont été détruits.

Le nombre inférieur aux attentes d'armes collectées, enregistrées, stockées et détruites s'explique par le nombre plus faible que prévu de redditions et la décision du Gouvernement de ne pas appliquer la politique consistant à collecter 1 arme pour chaque combattant qui se rend.

8 Réunions se sont tenues avec différents partenaires, notamment l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge en vue de coordonner le rapatriement des enfants ougandais.

Le nombre de réunions, moins élevé que prévu, correspond aux besoins et aux demandes de rapatriement d'enfants exprimées.

8 Réunions de coordination régionale du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'autres équipes spéciales connexes, notamment l'équipe spéciale régionale chargée de rechercher des solutions durables pour les combattants étrangers désarmés de l'est de la République démocratique du Congo se sont tenues. Ce nombre de réunions plus élevé que prévu résulte de l'attention accrue portée à cette question par le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs qui a convoqué des réunions supplémentaires et créé une nouvelle équipe spéciale.

Encadrement, évaluation et promotion de la mise en œuvre rapide du troisième programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au moyen de visites hebdomadaires sur les sites de regroupement, de transit et de réinsertion, ainsi que dans les localités de réintégration dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Haut-Uélé, de l'Ituri et du Tanganyika

Campagnes multimédias de sensibilisation sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et notamment : a) production de 100 nouvelles émissions (y compris 500 entretiens) diffusées dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Haut-Uélé, l'Ituri et le Tanganyika sur Radio Okapi, ainsi que de 12 entretiens sur le Web et 12 entretiens vidéo ; b) sensibilisation des parties prenantes, dont les FDLR, la LRA, les ADF, les FARDC et les communautés locales, aux activités de désarmement, démobilisation, réintégration/ rapatriement et réinstallation, à leurs buts et objectifs, par la diffusion par les voies routière et aérienne de 1,4 million de dépliants en lingala, français, acholi et kinyarwanda sur une vaste étendue, dont 40 000 prospectus illustrés à la seule intention des FDLR ; et c) 60 missions de sensibilisation sur le terrain au processus de désarmement, démobilisation et réintégration/ rapatriement et réinstallation, à l'appui des opérations militaires visant à désarmer, démobiliser et rapatrier les membres de la LRA, des ADF et des FDLR

52 Réunions ont été organisées avec le groupe chargé de l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'informer de la situation sur le terrain, coordonner l'appui, y compris logistique, au programme et coordonner les initiatives prises au titre du programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Il est apparu nécessaire de tenir un plus grand nombre de réunions que prévu afin d'améliorer la gestion des ressources par une étroite coopération et coordination.

Oui Une liaison hebdomadaire avec les autorités provinciales chargées de l'exécution du troisième programme national de désarmement, démobilisation et réintégration a été assurée grâce à une présence permanente de la Mission dans les camps et la présence d'un officier de liaison de la MONUSCO au sein du groupe supervisant l'exécution du programme. Les sites de regroupement, de transit et de réinsertion et les localités de réintégration ont été visités plus d'une fois par semaine.

48 Nouvelles émissions radiophoniques, dont 36 entretiens, ont été produites et diffusées sur Radio Okapi et les stations de radio mobiles. Les entretiens ont été moins nombreux que prévu, mais mieux ciblés, avec des ex-combattants de plus haut niveau.

29 670 Dépliants et autres supports de sensibilisation ont été distribués.

Ce nombre de dépliants inférieur aux prévisions résulte du constat que les missions sur le terrain étaient plus efficaces que les largages de dépliants.

233 Missions sur le terrain

Ce nombre de missions plus élevé que prévu résulte du constat que les missions étaient plus efficaces pour encourager les combattants à déposer les armes et sensibiliser la population que des dépliants et autres supports de sensibilisation.

Composante 3 : appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles

57. Le processus de démocratisation, la consolidation de la paix et l'appui à un dialogue politique sans exclusive ont subi de sérieux revers au cours de la période considérée, en raison du climat politique qui régnait dans le pays et d'un regain de

tensions consécutif au retard pris par les opérations électorales. Ce climat a provoqué une augmentation des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique imposées dans l'ensemble du pays. La réforme des institutions n'a guère progressé.

58. Le second et dernier mandat constitutionnel du Président Kabila a expiré le 19 décembre 2016. Le dialogue national entamé, à son initiative, le 1^{er} septembre 2016 a abouti à la signature d'un accord, le 31 décembre 2016, sur la voie à suivre pour la tenue des élections. Avant l'ouverture du dialogue, la coalition au pouvoir et une partie importante de l'opposition et de la société civile s'affrontaient constamment sur cette question du dialogue et des opérations électorales. Le 17 septembre 2016, la Commission électorale nationale indépendante a demandé à la cour constitutionnelle de reporter la date des élections car elle n'était pas en mesure d'annoncer la tenue d'élections présidentielles et législatives au mois de novembre, ainsi que le prévoyait la Constitution. Le 19 septembre 2016, des partisans de l'opposition ont manifesté dans plusieurs villes du pays à la suite de l'appel du Rassemblement à maintenir les élections en novembre et demandant que M. Kabila quitte ses fonctions le 19 décembre 2016 au plus tard. Les manifestations qui ont eu lieu à Kinshasa ont dégénéré et les forces de sécurité, en particulier la Garde républicaine et la police militaire, ont tiré à balles réelles et lancé des gaz lacrymogènes sur les manifestants. Le 31 décembre 2016, les efforts de médiation déployés par la Conférence épiscopale nationale du Congo ont abouti à la conclusion d'un nouvel accord politique devant régir la période de transition jusqu'à la tenue des élections prévues pour la fin de 2017. Cet accord, signé par les représentants des signataires d'un accord politique antérieur, datant du 18 octobre 2016, auxquels s'étaient joints des non-signataires, a contribué à désamorcer les tensions, en particulier à Kinshasa.

59. À la suite de ces événements, la seconde moitié de la période considérée a été marquée par de nouveaux retards dans l'application de l'accord du 31 décembre. Le 16 mai 2017, un gouvernement de transition de 59 membres a prêté serment devant l'Assemblée nationale. Préalablement, fin avril, la plupart des acteurs politiques à l'exception du Rassemblement avaient signé des « arrangements particuliers » portant sur l'application de l'accord. À la fin de la période considérée, aucun progrès significatif n'avait été enregistré dans l'application des mesures de confiance figurant dans l'accord du 31 décembre. Au moins 160 prisonniers politiques étaient toujours en détention, et toute manifestation de l'opposition continuait d'être interdite.

60. L'aggravation de la crise économique a largement contribué à accentuer le mécontentement populaire et augmenter les risques de reprise des troubles civils, provoqués notamment par des manipulations à dessein politiques. Le fléchissement de l'économie a eu un effet considérable sur les opérations électorales, le Gouvernement s'étant engagé à assumer pleinement leur coût et l'aide financière internationale étant conditionnée au maintien de la stabilité politique.

Établissement des listes électorales

61. Le 31 juillet 2016, la Commission électorale nationale indépendante a lancé la phase pilote des opérations d'inscription des électeurs à Gbadolite, dans la province du Nord-Ubangi. Le 30 avril 2017, ces opérations étaient achevées dans 13 provinces et commençaient dans 10 autres. Le 28 mai, elles ont débuté à Kinshasa. Dans les deux provinces restantes, celles du Kasai et du Kasai-Central, elles n'avaient pas encore commencé le 30 juin en raison de l'insécurité. L'inscription des membres de la diaspora congolaise n'avait pas non plus commencé.

62. Conformément aux résolutions [2277 \(2016\)](#) et [2348 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a fourni un appui technique et logistique à la mise à jour des

listes électorales, notamment en conseillant la Commission électorale nationale indépendante sur le plan technique, tant à son siège qu'au niveau provincial, et en transportant du matériel spécialisé depuis les points d'entrée jusqu'aux 16 centres gérés par la Commission et un certain nombre de localités difficiles d'accès. Conformément à un accord sur la répartition des tâches passé entre la MONUSCO, la Commission et le Projet d'appui au cycle électoral au Congo du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Mission a satisfait à toutes ses obligations d'appui à l'établissement des listes électorales et a aussi apporté une aide supplémentaire, parfois sur demande. Le panier de fonds multipartenaires mis en place dans le cadre du Projet du PNUD n'était toujours financé qu'à hauteur de 6 % des 123,3 millions de dollars nécessaires, du fait, en partie, des inquiétudes des donateurs à l'égard des aléas de la transition politique. À la fin de la période considérée, le Président de la Commission a évoqué le report des élections au-delà de décembre 2017. La publication du calendrier électoral était toujours bloquée, mais la Commission avait annoncé l'organisation d'élections aux postes de gouverneur dans 11 provinces, pour le 26 août.

Bons offices et médiation

63. La tenue des élections en décembre 2017 est demeurée fort incertaine. Compte tenu de l'évolution de la situation et du fait que les priorités ont été modifiées dans la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a soutenu le processus électoral en recourant aux bons offices du Représentant spécial et en menant des activités de médiation à divers niveaux. Il s'agissait d'engager un dialogue avec les partis politiques, en particulier l'Alliance pour la majorité présidentielle et le Rassemblement, sur l'organisation des élections en décembre 2017 et la mise en place rapide de mesures de confiance visant à créer des conditions qui favoriseraient la tenue d'élections pacifiques, libres, équitables et crédibles. La MONUSCO a également continué de collaborer étroitement avec les parties prenantes nationales, les intervenants régionaux (en concertation avec l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs) et d'autres principaux partenaires internationaux pour appuyer l'application de l'accord du 31 décembre. À la fin de la période considérée, les dispositions énoncées dans l'accord n'ont pas encore toutes été appliquées et des faits inquiétants ont été observés concernant le respect des droits politiques et civils fondamentaux.

Réforme institutionnelle

64. Les activités menées par la Mission dans les domaines de la réforme institutionnelle et de la gouvernance en vue de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité et la décentralisation ont été entravées en raison de l'impasse politique dans laquelle se trouvait le pays. L'appui à la tenue des engagements pris par le Gouvernement au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeurait une tâche importante, mais l'interposition de bons offices visant à favoriser un dialogue politique ouvert à tous est passée au premier plan. Comme indiqué dans le tableau ci-après, quelques progrès ont été faits durant la période considérée pour ce qui est de la réalisation des engagements pris au titre de l'Accord-cadre, du renforcement des capacités du Mécanisme national de suivi, de la coordination des activités de bons offices avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et les garants de l'Accord-cadre et de la promotion de la participation de la société civile. La Mission a ainsi organisé plus de 80 consultations de la société civile sur les moyens de promouvoir une gouvernance démocratique sans exclusive et d'élargir l'espace politique, en particulier dans des zones à tension comme Kinshasa, Lubumbashi et le Nord-Kivu.

65. Il restait difficile de mobiliser la volonté politique de tous les signataires de l'Accord-cadre. Des stratégies nationales visant à créer des institutions publiques de gouvernance et de sécurité efficaces et responsables ont bien été adoptées mais elles ont continué d'avoir peu d'effets sur la stabilité et la sécurité générales. Compte tenu de l'absence persistante d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, la MONUSCO a continué d'axer ses activités sur certains éléments précis de cette réforme, comme la professionnalisation, la réorganisation, les capacités opérationnelles et la lutte contre l'impunité. Malgré la détermination et les efforts de la Mission, aucun progrès important n'a été fait dans l'élaboration d'un plan national général pour la réforme du secteur de la sécurité, et l'absence d'une structure publique nationale chargée de coordonner et de superviser cette réforme, notamment les questions touchant la gestion des ressources humaines, la retraite, le recrutement, la formation, la logistique, l'infrastructure et le matériel, demeurait un grand problème. Quelques progrès ont été faits grâce à la mise en place, au sein de la police et des FARDC, d'organes de contrôle interne qui étaient les interlocuteurs de la Mission dans les activités qu'elle a continué de mener pour promouvoir le respect des droits fondamentaux de l'homme. La collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme a été en général fructueuse. À la faveur de séances de formation et de réunions de travail, les capacités des membres de la Commission ont été renforcées et des enquêtes ont pu être effectuées sur le respect des droits de l'homme. Grâce à l'appui technique fourni par la Mission, le Gouvernement a pu présenter en avril 2017, au Comité contre la torture, le deuxième rapport périodique qui aurait déjà dû être soumis en 2009.

Réalisation escomptée 3.1 : Progrès dans le sens de la démocratisation, consolidation de la paix et soutien d'un dialogue politique ouvert à tous

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Octroi du droit de démonstration pacifique et à la liberté d'expression, de réunion et de la presse au cours du cycle électoral

Entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, la MONUSCO a enregistré 1 104 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à la restriction de l'espace démocratique dans tout le pays, contre 603 violations enregistrées pour l'exercice 2015/16. Cette augmentation s'explique par le rétrécissement de l'espace démocratique à l'approche de la période électorale qui a été marquée par des incertitudes.

Ces violations ont été commises principalement par des agents de la police nationale et des FARDC contre des membres de partis politiques et d'organisations de la société civile et le personnel des médias. Les provinces les plus touchées étaient Kinshasa (239 violations), le Nord-Kivu (158 violations) et le Haut-Katanga (118 violations). La tenue des élections est demeurée très incertaine, les autorités de la République démocratique du Congo manquant de toute évidence la volonté politique requise pour mettre en œuvre des mesures de confiance, notamment celles énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Les problèmes susmentionnés risqueraient de provoquer d'autres manifestations qui entraîneraient d'autres violations des droits de l'homme liées aux élections.

3.1.2 Tenue des élections prévues dans le calendrier consensuel, de manière transparente, crédible, juste et pacifique, d'après les observateurs internationaux, et dans les délais fixés par la Constitution

Les élections n'ont pas été organisées et, à la fin de la période considérée, aucun calendrier officiel n'avait été publié à cet effet. Le 17 septembre 2016, la Commission électorale nationale indépendante a présenté à la Cour constitutionnelle une demande de report des élections, en affirmant qu'elle n'était pas en mesure d'annoncer la tenue des élections présidentielle et législative en novembre comme le prévoyait la Constitution. Le 19 décembre 2016, le deuxième et dernier mandat constitutionnel du Président est venu à expiration. Le 31 décembre, grâce à la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), un nouvel accord politique sur la conduite des affaires jusqu'à la tenue des élections a pu être conclu.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 4 réunions de haut niveau pour approuver et superviser les objectifs spécifiques à atteindre dans le cadre du dialogue stratégique engagé entre le Gouvernement et l'ONU avant que la MONUSCO ne mette en œuvre son plan de retrait	Non	<p>Le dialogue stratégique entre le Gouvernement et la MONUSCO a piétiné après l'adoption de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement s'est retiré des discussions sur l'élaboration concertée d'une stratégie de retrait de la Mission. Le 23 septembre 2016, dans son allocution devant l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères a répété que son gouvernement demandait un retrait progressif des contingents de la MONUSCO et une transformation de la Mission. Des réunions de haut niveau ont été organisées lors de la mission effectuée par le Conseil en novembre 2016.</p> <p>Comme le Conseil l'avait demandé dans sa résolution 2348 (2017), la MONUSCO a pris des mesures en vue de ramener ses effectifs militaires à 16 215 hommes et le nombre d'officiers d'état-major et d'observateurs militaires à 660 hommes.</p>
Tenue d'un dialogue national ou processus similaire débouchant sur un document final définissant la marche à suivre convenue pour les points principaux des opérations électorales	Oui	L'accord conclu le 31 décembre 2016 grâce à la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo doit faciliter l'organisation des élections législatives nationales et provinciales et présidentielle crédibles et transparentes dans les délais prévus. Toutefois, la loi électorale n'a toujours pas été adoptée et le calendrier électoral n'avait pas été publié au 30 juin 2017.
Rapports de suivi mensuels sur les violations des droits de l'homme, dont une note spéciale sur les opérations électorales, les violations liées aux élections et les violations des droits fondamentaux à motivation sexuelle	Oui	Des notes mensuelles sur les violations des droits de l'homme liées à la restriction de l'espace démocratique ont été établies et communiquées au Gouvernement avant d'être publiées. Bien qu'une note spéciale sur les opérations électorales et les violations liées aux élections n'ait pas été établie comme prévu, les notes mensuelles établies par la MONUSCO

<p>Réunions mensuelles avec les institutions nationales, la Commission nationale des droits de l'homme et la Commission électorale nationale indépendante pour améliorer le contrôle exercé sur le respect des droits à la liberté de réunion, d'expression et de participation à la vie politique et du droit à un temps d'antenne équitable pour les partis et candidats politiques à la radio et à la télévision</p>	<p>contenaient en annexe une description des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à la restriction de l'espace démocratique.</p>
<p>Organisation de 6 réunions avec des représentants du Parlement et du Gouvernement pour préconiser l'adoption de lois et mesures essentielles afin que le cycle électoral se déroule dans les délais fixés par la Constitution et conformément au calendrier électoral révisé</p>	<p>Oui La MONUSCO a tenu, toutes les deux semaines, des réunions sur les droits civils et politiques avec les membres de la Commission nationale des droits de l'homme et le personnel technique de celle-ci à Kinshasa afin d'encourager cette institution à promouvoir les droits et les libertés publics et politiques. En outre, la MONUSCO a organisé 2 stages de formation sur les droits des détenus à l'intention de 25 magistrats et de 25 agents de la police judiciaire à Kinshasa, de 25 magistrats et de 25 agents de police à Goma, de 15 magistrats et de 15 agents de police à Mbuji-Mayi et de 20 magistrats et de 20 agents de police à Matadi. Elle a également aidé à l'organisation d'un atelier sur la liberté publique pour 150 participants de divers partis politiques (opposition et gouvernement).</p> <p>Non Le produit n'a pas été exécuté en raison de l'impasse politique. La Commission électorale nationale indépendante n'a publié aucun calendrier qui aurait permis d'organiser les élections dans les délais fixés par la Constitution, préférant se concentrer sur les aspects techniques du registre électoral. La loi électorale révisée n'a pas été examinée au cours de la dernière session parlementaire. Toutefois, la MONUSCO a tenu 1 réunion officielle avec la Commission politique, administrative et judiciaire de l'Assemblée nationale et 11 réunions officielles avec divers interlocuteurs du Gouvernement et de l'opposition, et le Représentant spécial a interposé ses bons offices auprès de toutes les parties durant l'année afin de faire avancer le processus politique.</p>
<p>Organisation de 25 réunions avec la Commission électorale nationale indépendante et les ministères concernés afin d'évaluer les progrès accomplis par la Commission et les autorités congolaises en matière d'adoption d'un nouveau calendrier électoral consensuel, d'un budget électoral et d'un plan de décaissement appropriés, d'un code de conduite électoral et d'un registre électoral mis à jour par un procédé transparent et crédible</p>	<p>20 Réunions ont été tenues. Le calendrier électoral n'a toujours pas été publié. Dans le budget de 2017 adopté le 27 juin, un montant de 1,3 milliard de dollars est prévu pour l'organisation des élections. 2 codes de conduite électoraux ont été élaborés et signés : a) 1 code de conduite des acteurs, des partis et des groupements politiques ; b) 1 code déontologique des journalistes congolais. Au 30 juin 2017, selon la Commission électorale nationale indépendante, 30 861 449 électeurs ont été enregistrés dans 24 provinces, dont 48 % de femmes, ce qui représenterait 75 % de l'électorat national. Pour des raisons de sécurité, la mise à jour du registre électoral a été retardée dans</p>

Tenue de réunions hebdomadaires avec le Conseil d'administration de la Commission électorale nationale indépendante et ses divisions techniques à l'appui du mandat de bons offices de la Mission et de l'offre de conseils sur les questions liées à la mise en œuvre du calendrier électoral, et organisation de réunions mensuelles du Comité de partenariat des élections et du Comité technique d'appui aux élections

2 provinces (Kasaï et Kasaï-Central) et dans 2 territoires de la province de Lomami (Kamiji et Luilu).

10 Réunions (5 du Comité de partenariat des élections et 5 du Comité technique d'appui aux élections) ont été organisées sous l'égide de la Commission électorale nationale indépendante. La crise politique qui perdurait ayant rendu les donateurs peu enclins à financer le projet d'appui électoral du PNUD, les réunions n'ont pas pu être organisées régulièrement comme il était initialement prévu.

Par ailleurs, le Centre d'opérations intégrées conjointes qui comprend la Commission électorale nationale indépendante, la MONUSCO et l'équipe du projet d'appui électoral du PNUD s'est réuni au moins chaque semaine dans les locaux de la Commission jusqu'en avril 2017.

Réalisation escomptée 3.2 : Établissement de stratégies nationales visant à promouvoir une gouvernance publique et des institutions de sécurité efficaces et responsables et progrès dans la mise en place d'institutions nationales renforcées et décentralisées

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Le mécanisme de suivi national est en place pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Le mécanisme de suivi national a choisi de relier les progrès faits au regard des engagements nationaux à ceux réalisés au regard des engagements régionaux. Cette position a été exprimée dans les réunions de haut niveau et autres ateliers et aux réunions régionales comme celles du Comité d'appui technique. De fait, la République démocratique du Congo a critiqué d'autres pays de la région de ne pas avoir progressé au regard des engagements qu'ils avaient pris, en affirmant qu'elle honorait tous les siens. Aucun progrès n'a été fait au regard des engagements pris au niveau national, sauf quelques faibles avancées dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

3.2.2 Présentation des rapports sur les droits de l'homme que le Gouvernement aurait déjà dû présenter (depuis 2007) aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) (2014/15 : 3 rapports en retard ; 2015/16 : aucun rapport en retard ; 2016/17 : aucun rapport en retard)

Objectif atteint. Le deuxième rapport périodique, qui aurait déjà dû être soumis au Comité contre la torture en 2009, a été élaboré et présenté en avril 2017.

3.2.3 Les organismes de contrôle interne de la Police nationale congolaise, des FARDC et des magistrats sont opérationnels au niveau national et sont en mesure de mener des activités de suivi et d'audit sur la moitié du territoire national.

Le nouvel organe de contrôle interne de la police nationale (Inspection générale de la Police nationale congolaise), créé en 2015, exerce ses fonctions à Kinshasa et dans 11 capitales provinciales. Le nouveau découpage administratif du pays a eu des effets préjudiciables sur son fonctionnement, car il n'a pas de présence dans les 15 nouvelles capitales provinciales. Bien qu'un plan ait été établi à cet égard, des fonds n'ont pas été alloués à cet organe pour lui permettre d'étendre sa présence dans les nouvelles provinces.

En ce qui concerne les FARDC, les chambres disciplinaires sont les organes de contrôle interne qui ont été créés pour examiner les atteintes à la discipline. Elles sont administrées par le Conseil supérieur de la magistrature qui supervise le système de justice militaire aux côtés du Ministère de la justice et des droits de l'homme.

Sur le plan de la justice, la politique nationale de la réforme de la justice qui a été adoptée prévoyait, entre autres priorités, de renforcer l'indépendance de l'appareil judiciaire en améliorant le travail du Conseil supérieur de la magistrature dans le domaine de la gestion du budget judiciaire et son fonctionnement interne, en rendant la gestion de la carrière des magistrats plus transparente et en responsabilisant les magistrats.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un appui technique à la mise en place d'un mécanisme gouvernemental de suivi et d'évaluation des engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en organisant 1 séminaire national de coordination de haut niveau et 3 forums d'évaluation pour chaque engagement et en offrant un appui technique à la société civile pour la publication de 2 rapports d'activité indépendants sur chaque engagement national	1	Réunion de haut niveau a été tenue le 1 ^{er} juin 2017 avec le coordonnateur du mécanisme de suivi national, le Ministre du plan et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en prélude aux forums d'évaluation de la tenue des engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.
	1	Forum d'évaluation technique consacré à chacun des 6 engagements nationaux a été tenu les 1 ^{er} et 2 juin 2017 à Kinshasa. Ce forum multipartite a rassemblé des représentants du Gouvernement, le personnel technique des principaux ministères et institutions d'État, des partenaires techniques et financiers internationaux et des organisations de la société civile. L'évaluation a porté sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération depuis sa signature en 2013. Les principales conclusions sont rassemblées dans le rapport final de l'atelier, qui n'est pas encore terminé.
	1	Rapport a été publié et diffusé. 6 réunions préparatoires ont permis à la MONUSCO et à ses

<p>Appui en matière de bons offices et de coordination dans le cadre de réunions mensuelles avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère de la planification pour assurer la prise en compte des résultats de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans le plan national de développement stratégique pour 2017-2021</p>	<p>partenaires de la société civile de désigner les organisations qui suivraient la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Ces organisations se sont constituées en un forum spécial de la société civile et ont adopté un mandat. Un atelier de la société civile chargé d'évaluer l'application de l'Accord-cadre et d'établir un rapport d'activité de la société civile s'est tenu les 21 et 22 mars à Kinshasa. Le rapport final de cet atelier, qui contenait des recommandations formulées à l'intention du Gouvernement, a été publié et diffusé avec l'appui de la MONUSCO.</p> <p>Le nombre de forums et de rapports est inférieur aux prévisions en raison du fait que peu de progrès ont été faits dans la tenue des engagements pris au niveau national, de l'absence de volonté politique et des changements intervenus dans les rangs des responsables du mécanisme national de suivi.</p> <p>Non Aucune réunion mensuelle n'a été tenue. Toutefois, la MONUSCO a veillé à ce que les résultats de la Conférence sur l'investissement du secteur privé soient pris en compte dans le plan national de développement stratégique pour 2017-2021 lorsqu'elle a participé, en juillet 2016, à l'examen du plan quinquennal élaboré par le Gouvernement avec l'aide du PNUD et avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies et du groupe de coordination des donateurs. Ce plan énonce les mesures phares qui doivent être mises en application durant la période quinquennale couverte par le plan national de développement stratégique, notamment l'amélioration de la conjoncture économique, l'augmentation du taux d'investissement, le développement du secteur privé et l'amélioration des mécanismes de financement de l'économie. En participant assidûment à ce processus, la MONUSCO a pu faire en sorte que les résultats de la Conférence soient pris en compte dans tous les volets.</p>
<p>Appui en matière de bons offices et de coordination pour le financement des plans de réforme du secteur de la sécurité dans le budget national et par la communauté internationale dans le cadre de réunions de coordination bimensuelles avec les partenaires internationaux et rapports trimestriels sur la réforme du secteur de la sécurité et les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à communiquer aux acteurs nationaux et internationaux concernés pour qu'ils prennent les mesures adéquates</p>	<p>Non Des réunions de coordination ont commencé à être organisées mais n'ont pas été tenues de manière systématique en raison du fait que la participation était irrégulière et qu'il n'y avait pas d'orientations nationales claires concernant la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, des réunions ont été tenues régulièrement avec les attachés de défense et les conseillers des services de sécurité et de police pour échanger des informations.</p>

Organisation de 3 ateliers provinciaux et de 1 atelier national à l'intention des organisations de la société civile, des médias, du Parlement et des membres des institutions du secteur de la sécurité et de 1 table ronde nationale, en vue de renforcer la prise en main par le Gouvernement congolais du programme de réforme et de plaider en faveur de l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité congolaise (politique nationale de défense et de sécurité)

Organisation, en collaboration avec les organismes de contrôle interne des institutions du secteur de la sécurité, de 1 atelier auquel participeront des experts techniques extérieurs ; appui à la décentralisation dans 3 provinces supplémentaires de centres d'appel de l'organisme de contrôle interne de la Police nationale congolaise (projets à effet rapide) ; contribution au plan d'action de l'organisme de contrôle interne des FARDC en mobilisant des experts et en mettant en œuvre des activités (projets à effet rapide) ; et appui au Conseil supérieur de la magistrature et à l'organisme de contrôle des services pénitentiaires afin d'accroître la responsabilisation grâce au programme commun d'appui à la justice

Fourniture d'un appui technique en matière de formation des directions à l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de formation, notamment dans le cadre de réunions mensuelles avec le Commandement général des écoles militaires ; coïmplantation de membres du personnel de la Direction générale des formations de la Police nationale congolaise ; contribution en termes de personnel pénitentiaire et d'apport financier du programme commun d'appui à la justice à la création d'un service de garde et à une formation connexe ; sensibilisation et coordination pour les principales activités de formation à l'intention des FARDC, de la Police nationale congolaise et des brigades antiémeutes ; et organisation de 1 atelier à l'intention des principaux membres des institutions chargées de la sécurité sur les responsabilités individuelles, y compris la reproduction des codes de conduite, et de 1 campagne de sensibilisation

3 Ateliers ont été organisés à l'intention des membres du Comité sénatorial de la défense et de la sécurité, de l'Assemblée nationale et du réseau des jeunes parlementaires. Des réunions ont été tenues régulièrement au niveau national avec le Réseau pour la réforme du secteur de sécurité et de justice afin d'organiser des campagnes de sensibilisation sur la réforme de l'appareil de sécurité.

Non Aucun atelier n'a été organisé faute de collaboration de la part des autorités congolaises.

Oui 12 membres de la Police des Nations Unies ont été installés dans 6 centres de formation de la Police nationale congolaise à Bukavu, Bunia, Kisangani, Lubumbashi, Goma et Kasangulu/Kinshasa pour une durée totale de 275 jours. Ils ont également partagé pendant 40 jours les locaux de la Direction générale des formations de la police et 88 réunions de coordination périodiques ont été tenues. La formation de la police était axée sur le respect des principes des droits de l'homme et la sécurité électorale, l'accent étant mis sur l'emploi non létal de la force. La formation a porté aussi sur les thèmes suivants : formation de base des agents ; police de proximité ; police de la circulation ; police technique et scientifique ; formation des formateurs ; police judiciaire ; information générale ; violence sexuelle ; police des mines ; techniques d'intervention et droits de l'homme ; sécurité et gestion des dépôts d'armes ; lutte contre les infractions graves et la criminalité organisée.

5 535 agents de police, dont 548 femmes, ont reçu une formation et la MONUSCO a assuré la coordination, la supervision et le suivi de 136 stages de formation dans différentes unités et centres de formation territoriaux.

	<p>Dans le cadre du programme commun d'appui à la justice, un atelier de formation à l'utilisation de la base de données sur les détenus a été organisé à l'intention de 42 membres du personnel pénitentiaire, y compris le directeur des services pénitentiaires, les administrateurs des établissements pénitentiaires civils et militaires de Kinshasa et les chefs des divisions de la justice des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Une séance de formation sur le même sujet a été incluse dans la formation de base de trois mois organisée à l'intention de 54 directeurs d'établissement pénitentiaire.</p> <p>Les activités de formation organisées à l'intention des FARDC ont été axées sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le cadre des préparatifs des opérations conjointes. Toutefois, aucune collaboration officielle n'a été établie avec le commandement de l'académie militaire.</p> <p>L'atelier prévu n'a pas eu lieu car il n'a pas été possible de collaborer avec les organes de contrôle interne à l'élaboration d'un mandat conjoint et à l'organisation de l'événement.</p>
<p>Fourniture de conseils techniques aux autorités administratives et aux membres clefs des services de police (commissaires provinciaux et commandants des brigades antiémeutes) sur les pratiques démocratiques et l'emploi approprié et proportionné de la force, conformément au droit international, dans le cadre de 10 séances de renforcement des capacités à l'intention de 100 participants et 18 sessions de formation pour un total de 900 fonctionnaires de la Police nationale congolaise aux niveaux national et provincial</p>	<p>133 Inspecteurs de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise, dont 34 femmes, ont participé à 4 stages de perfectionnement. Le nombre de personnes ayant reçu une formation est supérieur aux prévisions parce que les demandes de formation ont été plus nombreuses que prévu.</p> <p>2 273 Agents de police, dont 230 femmes, ont participé à 27 stages de formation organisés aux niveaux national et provincial. Le nombre de personnes ayant reçu une formation est supérieur aux prévisions car la Mission a reçu un appui supplémentaire.</p>
<p>Tenue de réunions trimestrielles et 4 sessions de formation à l'intention de 180 participants afin d'appuyer la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et la conformité de ses règles et procédures internes aux normes internationales en la matière</p>	<p>Oui Des réunions hebdomadaires ont été tenues. À la demande de la Commission nationale des droits de l'homme, il a été tenu un plus grand nombre de réunions que prévu.</p> <p>2 Sessions de formation sur la surveillance pénitentiaire et la gestion des manifestations ont été organisées à Kinshasa à l'intention de 150 personnes, dont tous les membres de la Commission, le personnel technique de la Commission, 26 coordonnateurs provinciaux et des membres d'organismes partenaires de défense des droits de l'homme.</p> <p>1 Atelier sur l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme</p>

- a été tenu avec 35 experts du Parlement, du Ministère de la justice et des droits de l'homme, d'organisations non gouvernementales et de la Commission nationale des droits de l'homme, suivi par une réunion de validation du projet qui a rassemblé 75 participants et une session de sensibilisation organisée à l'intention de 19 sénateurs en vue de l'adoption du projet.
- 1 Stage de formation aux techniques d'enquête sur les violations graves des droits de l'homme et les infractions internationales, assuré notamment par 2 experts internationaux de la Cour pénale internationale, a été organisé à l'intention de 60 membres et du personnel de la Commission nationale des droits de l'homme.
- Grâce à ces activités, la Commission a pu mener ses propres enquêtes sur un certain nombre d'affaires. La MONUSCO a fourni un soutien logistique à la Commission lors de 2 missions d'enquête effectuées par celle-ci à Beni et à Kananga.
- 2 cours de formation à l'intention de 50 membres du comité interministériel d'élaboration des rapports sur les droits de l'homme, afin de renforcer sa capacité à rédiger et à présenter en temps voulu des rapports aux organes conventionnels des droits de l'homme et dans le cadre de l'examen périodique universel et d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme, et à donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces contextes
- Oui 1 stage de perfectionnement de 5 jours a été organisé à Kisantu (Congo central) à l'intention de 12 membres du comité interministériel pour les aider à élaborer un plan d'action intégré en vue de l'application des recommandations formulées par les mécanismes de protection des droits de l'homme.
- En raison de la nature des informations communiquées durant le stage, le Ministère de la justice et des droits de l'homme a estimé que seuls les 12 membres du comité interministériel pouvaient y participer. Un deuxième cours a dû être reporté, le Ministère de la justice devant s'occuper de la situation précaire qui régnait dans le Kasai.
- Le rapport destiné au Comité contre la torture a été rédigé par les membres du comité interministériel et a été approuvé lors d'un atelier qui a rassemblé 60 représentants d'organisations non gouvernementales, et de ministères, des fonctionnaires judiciaires et des membres de la Commission nationale des droits de l'homme.
- 4 Stages de formation ont été tenus, dont : 1 sur la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire organisé à Goma à l'intention de 71 magistrats et procureurs des tribunaux civils et militaires des provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, de Maniema, de Tanganyika, de Tschopo et de l'Ituri ; 3 sur des questions relatives à la protection organisé à
- Appui technique pour l'élaboration d'un cadre juridique et général pour la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire intervenant dans des affaires liées à des crimes graves, dans le cadre de 5 réunions de travail avec 80 participants (3 partenaires nationaux et 3 partenaires internationaux) et 2 stages de formation à l'intention

de 80 juges, procureurs et avocats portant sur l'application des mesures de protection

l'intention des magistrats civils et militaires et du commandement militaire des FARDC dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Le nombre de stages est supérieur aux prévisions parce que les demandes de formation ont été plus nombreuses que prévu, ce qui témoignait de la volonté de l'appareil de justice militaire congolais de renforcer ses capacités.

- 12 Réunions de travail sur la lutte contre la violence sexuelle ont été tenues à Goma avec le cadre de concertation d'appui à la justice militaire, à Bukavu avec l'équipe spéciale chargée de la justice internationale et à Bunia sous les auspices du cadre de concertation d'appui à la justice militaire. Toutes ces réunions ont été organisées en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Le nombre de réunions est supérieur aux prévisions en raison des lacunes recensées en matière d'information et de la participation plus large des autorités nationales congolaises.

L'appui à la rédaction du projet de loi sur la protection des témoins et des victimes se poursuit.

Composante 4 : appui

66. La composante appui a continué d'aider la Mission à exécuter son mandat grâce à la fourniture de services efficaces et efficients dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, qui permettront d'exécuter les produits s'y rapportant.

Réalisation escomptée 4.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appui apporté à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Mise au point d'un programme de sensibilisation et de prévention concernant le VIH/sida à l'intention de tout le personnel de la Mission (2014/15 : 13 910 ; 2015/2016 : 13 000 ; 2016/2017 : 15 000) et mise à disposition de services de consultation et de dépistage confidentiels pour 3 000 membres du personnel de la Mission (2014/15 : 2 509 ; 2015/2016 : 2 500 ; 2016/2017 : 3 000)

Objectif atteint. Au total, 16 187 membres du personnel de la Mission ont été sensibilisés au VIH/sida dans un délai raisonnable, grâce à l'organisation de stages de sensibilisation à grande échelle, de séances d'éducation par les pairs, de sessions de remise à niveau, d'ateliers thématiques, de formations à l'entrée en fonctions et de séances d'orientation obligatoires sur leur lieu de travail. Au total, 3 404 membres du personnel ont bénéficié de services confidentiels de dépistage volontaire du VIH et d'accompagnement psychologique, sur tous les sites de la Mission.

4.1.2 Amélioration de la couverture Internet, de la productivité et de l'expérience des usagers, grâce au recours aux dernières technologies et aux fournisseurs d'accès locaux, pour faire face aux besoins croissants en bande passante résultant de

Objectif atteint. La couverture Internet a été améliorée et la largeur de bande est désormais de 500 Mo.

la mise en œuvre de systèmes en ligne (largeur de bande : 2014/15 : 84 Mo ; 2015/16 : 160 Mo ; 2016/17 : 500 Mo)

4.1.3 Installation de dispositifs de sécurité informatique dans tous les sites de la MONUSCO pour appuyer le concept d'un réseau fédéré, où les services de fournisseurs d'accès à Internet sont disponibles et connectés localement (2014/15 : 0 ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 20)

4.1.4 Réduction de 35 % du nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles (2014/15 : 23 ; 2015/16 : 23 ; 2016/17 : 15)

4.1.5 Création de 5 grands pôles pour les matériaux relevant du système d'entreposage intégré et fourniture d'un appui à la mission en matière de gestion des biens (2014/15 : 26 ; 2015/16 : 26 ; 2016/17 : 5)

Objectif atteint. Au total, 20 dispositifs de sécurité informatique ont été installés dans toute la Mission.

Objectif atteint. Il y a eu 15 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Mission a continué d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en mettant l'accent sur la prévention au moyen de formations internes et d'activités de sensibilisation et par la mise en œuvre de mécanismes locaux de dépôt de plainte partout où la Mission est présente. Ces mécanismes contribuent largement aux activités de sensibilisation que mène la Mission auprès des groupes à risque en y associant les chefs coutumiers et en ayant recours au théâtre, à la musique et à la comédie. Un système de suivi du bien-être des victimes présumées ou des plaignants a été créé pour superviser l'appui et l'assistance que leur offrent des partenaires tels que l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les victimes présumées et les plaignants sont régulièrement tenus au courant de l'état d'avancement de leur dossier et informés de toute mesure temporaire prise, notamment la suspension des versements, la mise en congé administratif pendant la durée de l'enquête ou la prise de mesures disciplinaires. Les États Membres ont également été plus réactifs dans la prise en charge des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, notamment en dépêchant des enquêteurs nationaux mandatés pour mener les investigations nécessaires.

5 grands pôles ont été créés pour les matériaux relevant du système d'entreposage intégré et un appui en matière de gestion des biens a été fourni à la Mission.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Organisation de : 20 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 300 membres du personnel civil de la Mission ; 20 programmes de sensibilisation à grande échelle destinés à 10 000 militaires et policiers ; 5 séances de remise à niveau à l'intention de 500 membres du personnel militaire ; 10 sessions de formation par les pairs destinées à 250 militaires et policiers sur	44	Séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida ont été organisées à l'intention de 379 membres du personnel civil de la Mission. Le nombre de séances et de personnes concernées a été plus élevé que prévu grâce aux efforts constants déployés pour que tous les civils suivent cette formation de trois heures dispensée en présentiel.

10 sites de la Mission ; 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de 50 conseillers sur le VIH ; 2 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 50 responsables des cures prophylactiques ; organisation, dans des sites de la Mission différents chaque trimestre, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage confidentiels ; entretien de 5 centres permanents fournissant des services de consultation et de dépistage confidentiels installés dans la zone de la Mission et organisation, auprès des bataillons, de 15 missions mobiles fournissant les mêmes services ; réalisation de 2 études d'évaluation des tendances en vue d'orienter la création de programmes en matière de VIH/sida

- 237 Programmes de sensibilisation à grande échelle ont été organisés à l'intention de 14 739 militaires et policiers. Le fait que le nombre de séances et de membres du personnel de la Mission bénéficiaires ait été plus élevé que prévu s'explique par les actions menées auprès des nouveaux bureaux locaux et la nécessité d'ouvrir plus de 1 unité de dépistage du VIH par site.
- 12 Séances de remise à niveau ont été organisées à l'intention de 717 militaires. Ce nombre a été plus élevé que prévu, les militaires affectés à la Mission pendant plus de 10 mois devant suivre des séances de remise à niveau.
- 10 Sessions de formation par les pairs ont été organisées sur 10 sites de la Mission, à l'intention de 239 militaires et policiers. Le nombre de membres du personnel formés a été inférieur aux prévisions car certains invités n'ont pas participé à la formation.
- 2 Ateliers sur les consultations et le dépistage volontaires et confidentiels ont été organisés à l'intention de 48 conseillers sur le VIH/sida. 2 conseillers ne remplissaient pas les conditions requises pour être inscrits à ces formations.
- 4 Ateliers sur la prophylaxie postexposition ont été organisés à l'intention de 65 responsables des cures prophylactiques postexposition. Des séances de formation supplémentaires ont dû être organisées dans les nouveaux bureaux de Kananga et de Mbuji-Mayi.
- 5 Centres permanents fournissant des services de consultation et de dépistage confidentiels ont été installés et gérés dans la zone de la Mission.
- 35 Missions mobiles de consultations et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisées auprès des bataillons et des communautés d'accueil. Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car il a fallu prévoir plus d'une unité de dépistage.
- 1 Étude d'évaluation des tendances a été menée en vue d'orienter la création de programmes en matière de VIH/sida au sein de la MONUSCO. La deuxième étude a été reportée en raison de l'absence de données de service à jour dans de nombreuses zones d'opérations de la Mission.

Poursuite de l'amélioration et de l'extension de la couverture Internet et de la connectivité dans l'ensemble de la Mission

- Oui La Section des communications et de l'informatique a continué d'améliorer et d'étendre la couverture Internet et la connectivité dans l'ensemble de la Mission.

Achat de 17 dispositifs de sécurité informatique supplémentaires

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour 23 600 membres du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et des recommandations concernant les mesures disciplinaires. Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire en cas de faute. Organisation d'une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque, reposant sur 10 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 300 organisations non gouvernementales locales, chefs traditionnels, associations de jeunes et groupes de la société civile par l'intermédiaire des réseaux locaux permettant de porter plainte. Contrôle de la mise en place de mécanismes locaux de dépôt de plaintes dans 10 sites où la Mission jouit d'une forte présence et de la réalisation de visites d'évaluation sur le terrain dans 62 bases opérationnelles de compagnie et bureaux locaux. Évaluation de tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et collecte et traitement des éléments constituant un commencement de preuve, selon que de besoin

17 Dispositifs de sécurité informatique supplémentaires ont été achetés et installés dans différents sites de la Mission.

- Oui Programme de déontologie et de discipline mis en œuvre pour 22 500 membres du personnel militaire et civil et du personnel de police, dont des activités de formation, de prévention et de suivi et des recommandations concernant les mesures disciplinaires. Le nombre de bénéficiaires a été moindre que prévu, les effectifs militaires ayant été réduits.
- Oui L'accès à l'aide médicale, psychologique et judiciaire pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été facilité en cas de faute.
- Oui Là où une faute avait été commise, des campagnes locales de sensibilisation ont été organisées à l'intention des populations à risque et axées sur 36 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 800 organisations non gouvernementales locales, aux chefs coutumiers, aux associations de jeunes et aux groupes de la société civile par l'intermédiaire des réseaux locaux de dépôt de plainte. Le nombre d'activités de sensibilisation et de participants a été plus élevé que prévu en raison d'une augmentation du nombre d'adhésions aux nouveaux réseaux communautaires de plainte.
- Oui Des mécanismes locaux de dépôt de plaintes ont été mis en place dans 27 sites.
- 130 Visites d'estimation des risques ont été effectuées dans 62 bases opérationnelles de compagnie et bureaux locaux considérés comme présentant un risque élevé en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des recommandations ont été formulées dans l'objectif d'atténuer ces risques. Le nombre de visites a été plus élevé que prévu car chaque base a été visitée au moins deux fois, et certaines trois, selon les signalements reçus après les intenses campagnes de sensibilisation menées.
- Oui Tous les signalements de cas d'exploitation et d'abus sexuels ont été entendus et évalués et ceux pour lesquels des éléments constituant un commencement de preuve suffisant avaient été rassemblés ont été renvoyés aux organes d'enquête compétents, y compris dans les pays fournisseurs de contingents. Conformément à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel

		des Nations Unies ou du personnel apparenté, tous les plaignants, victimes ou enfants concernés par des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles ont été orientés vers des partenaires, notamment l'UNICEF et le FNUAP, pour y recevoir une assistance médicale et psychosociale.
Réduction du nombre de centres de distribution pour passer des 26 sites actuels, répartis sur l'ensemble de la zone de la Mission, à 5 grands pôles de gestion et de distribution des matériaux (situés à Entebbe, Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia)	Oui	5 grands pôles de gestion et de distribution des matériaux existent, situés à Entebbe, Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia, contre 26 sites répartis sur l'ensemble de la zone de la Mission auparavant.
Militaires, personnel de police et personnel civil		
Déploiement, relève et rapatriement d'un maximum de 19 815 membres des contingents, de 760 observateurs militaires, de 391 membres de la Police des Nations Unies et de 1 050 membres d'unités de police constituées		Déploiement, relève et rapatriement de :
	16 881	Membres des contingents (effectif moyen)
	472	Observateurs militaires
	322	Membres de la Police des Nations Unies
	1 049	Membres d'unités de police constituées
Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police	Oui	11 363 pièces de matériel majeur et 18 pièces de matériel de soutien autonome appartenant à 59 contingents ont été vérifiées, contrôlées et inspectées.
Stockage et distribution de 15 567 tonnes de rations et de 303 620 rations de combat et d'eau pour le personnel des contingents et les membres d'unités de police constituées sur 141 sites	14 749	Tonnes de rations
	177 032	Rations de combat et d'eau destinées aux membres des contingents et des unités de police constituées de 156 sites ont été entreposées et distribuées.
		Le chiffre de 14 749 tonnes correspond aux produits frais distribués aux membres des contingents et des unités de police constituées, tandis que le produit prévu se fondait sur l'effectif autorisé.
		S'agissant des rations de combat, la moindre consommation s'explique par des activités opérationnelles et des opérations conjointes sur le terrain moins nombreuses que prévu ainsi que par la durée de conservation des stocks de rations existants.
		Le nombre de sites concernés a été plus élevé que prévu en raison de l'ouverture de 15 sites à Kananga et Tshikapa, dans la région du Kasai.
Administration d'un effectif maximal de 4 065 civils, dont 889 recrutés sur le plan international, 2 756 recrutés sur le plan national et 420 Volontaires des Nations Unies	3 676	Membres du personnel civil, dont 778 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 534 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 364 Volontaires des Nations Unies, ont été administrés.

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 104 locaux répartis sur 15 sites (dont 3 locaux sur 3 sites qui comprennent la Base d'appui d'Entebbe, le terminal de la MONUSCO à l'aéroport international d'Entebbe et le bureau de Kampala)
- 107 Locaux, répartis sur 15 sites (dont 3 locaux sur 3 sites : la Base d'appui d'Entebbe, le terminal de la MONUSCO à l'aéroport international d'Entebbe et le bureau de Kampala), ont été entretenus et remis en état. Le nombre de locaux concernés a été plus élevé que prévu à cause des 3 nouveaux locaux de Bukavu (2) et Butembo (1).
- Exploitation et entretien de 26 systèmes d'assainissement pour tous les locaux, y compris en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'élimination des ordures
- 26 Systèmes d'assainissement ont été exploités et entretenus pour tous les locaux, y compris en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'élimination des ordures.
- Exploitation et entretien de 64 stations d'épuration appartenant à l'ONU sur 20 sites et de 136 autres appartenant aux contingents sur 60 sites
- 59 Stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU réparties sur 20 sites et 161 stations appartenant aux contingents réparties sur 61 sites ont été exploitées et entretenues. Le nombre de stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU a été inférieur aux prévisions car l'achat de 5 stations a été retardé au profit du financement d'autres priorités de la Mission, en particulier la mise à jour des listes électorales. Le nombre de stations appartenant aux contingents a été supérieur aux prévisions car les contingents indiens, pakistanais et sud-africains ont installé des stations supplémentaires. Le nombre de sites est plus élevé que prévu en raison de l'ouverture d'une base opérationnelle de compagnie à Kananga.
- Exploitation et entretien de 809 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 26 sites (dont 13 sur 6 sites rattachés à la Base d'appui d'Entebbe) et de 623 autres appartenant aux contingents sur 91 sites
- 860 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 26 sites (dont 13 sur 6 sites rattachés à la Base d'appui d'Entebbe, le bureau de Kampala et 4 sites de répéteurs pour les communications à Kolobo, à Katabi, à Bugonga et à Dundu) et 609 autres appartenant aux contingents sur 91 sites ont été exploités et entretenus. Le nombre de groupes électrogènes appartenant à l'ONU a été supérieur aux prévisions car un plus grand nombre de kits standard de déploiement opérationnel a dû être distribué afin d'appuyer la stratégie de transformation de la force. Ces kits facilitent le déploiement rapide des sections. Le nombre de groupes électrogènes appartenant aux contingents a été inférieur aux prévisions car certains ont été rapatriés avec les forces spéciales jordaniennes et l'unité d'observation indienne.
- Stockage et distribution de 12,5 millions de litres de diesel pour des groupes électrogènes (dont 216 000 litres pour les groupes électrogènes de la Base
- 13,5 Millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux groupes électrogènes (dont 184 647 litres de diesel pour les groupes

d'appui d'Entebbe) et de 1 million de litres de kérosène pour la cuisson des aliments

électrogènes de la Base d'appui d'Entebbe) ont été stockés et distribués.

0,7 Million de litres de kérosène destiné à la cuisson des aliments ont été stockés et distribués.

La consommation a été supérieure aux prévisions du fait de l'appui fourni à la mise à jour des listes électorales.

La consommation de kérosène a été inférieure aux prévisions en raison de la diminution des opérations conjointes MONUSCO-FARDC.

Entretien et réparation de 8 aérodromes et de 66 hélistations sur 13 sites

8 Aérodromes et 66 hélistations répartis sur 13 sites ont été entretenus et réparés.

Appui à l'entretien de 300 km de routes et de 10 ponts fourni par des unités du génie militaire

290 Km de routes et 8 ponts ont été entretenus grâce à l'appui fourni. Le nombre de kilomètres entretenus a été inférieur aux prévisions au profit du financement d'autres priorités de la Mission, notamment la mise à jour des listes électorales.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 2 109 véhicules et éléments de matériel appartenant à l'ONU, y compris 1 130 véhicules légers de transport de passagers, 32 véhicules blindés, 328 véhicules à usage spécial, 27 ambulances et 592 éléments de matériel de génie et de manutention, dans le cadre de 11 ateliers situés sur 11 sites (dont 210 véhicules appartenant à l'ONU, y compris 2 véhicules blindés, dans le cadre de 2 ateliers sur 1 site rattaché à la Base d'appui d'Entebbe)

2 297 Véhicules et éléments de matériel appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus, y compris 1 378 véhicules légers de transport de passagers, 38 véhicules blindés, 356 véhicules à usage spécial, 32 ambulances, 172 éléments de matériel de génie et de manutention, 48 pièces de matériel du génie, 67 installations d'aérodrome et 206 attelages et remorques dans le cadre de 12 ateliers situés sur 12 sites (dont 181 véhicules appartenant à l'ONU, y compris 2 véhicules blindés, dans le cadre d'un atelier sur 1 site rattaché à la Base d'appui d'Entebbe).

Le nombre de véhicules a été supérieur aux prévisions en raison de retards dans la comptabilisation en pertes, suspendue temporairement à la suite du retrait de Galileo et de la période d'interruption qui a suivi. Le nombre d'éléments de matériel de manutention est inférieur aux prévisions car il correspond aux besoins réels de la Mission. Le nombre de sites est plus élevé que prévu car un nouvel atelier a dû être installé à Kananga après l'ouverture d'un nouveau lieu d'affectation hors Siège.

Distribution de 12 millions de litres de diesel pour les transports terrestres (dont 390 480 litres à la Base d'appui d'Entebbe)

12,4 Millions de litres de diesel destinés aux véhicules ont été distribués (dont 202 634 litres à la Base d'appui d'Entebbe).

La consommation supérieure aux prévisions s'explique par l'appui fourni à la mise à jour des listes électorales et par l'intensification de l'activité dans la région du Kasai.

Exploitation 7 jours par semaine d'un service de navette permettant à en moyenne 650 membres du

Oui Exploitation 7 jours par semaine d'un service de navette permettant à en moyenne 642 membres

personnel des Nations Unies par jour de se rendre de leur logement à leur lieu de travail (en plus de la navette opérant 5 jours sur 7 pour transporter chaque jour un effectif moyen de 200 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe)

Opérations aériennes

Exploitation et entretien de 16 avions (1 CRJ et 1L-100 partagés avec d'autres missions de maintien de la paix) et de 33 hélicoptères (dont 26 appareils de type militaire) sur 11 sites (dont 3 avions rattachés à la Base d'appui d'Entebbe)

Distribution de 24,5 millions de litres de carburant d'aviation (dont 6,6 millions de litres à la Base d'appui d'Entebbe)

Exploitation et entretien de 5 drones

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et entretien de 1 navire de patrouille et d'appui rattaché à l'unité maritime stationnée sur le lac Tanganyika

Distribution de 234 400 litres de carburant et lubrifiant pour les transports maritimes et fluviaux

Communications

Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellite comprenant 5 stations terrestres permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données (dont 4 stations terrestres équipées de 7 répéteurs permettant de fournir des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission des données à la Base d'appui d'Entebbe)

du personnel des Nations Unies par jour de se rendre de leur logement à leur lieu de travail (en plus de la navette opérant 5 jours sur 7 pour transporter chaque jour un effectif moyen de 213 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe).

14 Avions (dont 1 CRJ et 1L-100 partagés avec d'autres missions de maintien de la paix) et 34 hélicoptères (dont 27 appareils de type militaire) sur 11 sites (dont 3 avions rattachés à la Base d'appui d'Entebbe) ont été exploités et entretenus. Le nombre d'avions exploités correspond au nombre d'appareils approuvés pour l'exercice.

30,6 Millions de litres de carburant d'aviation ont été distribués (dont 4,8 millions de litres à la Base d'appui d'Entebbe). Le nombre de litres distribués a été plus élevé que prévu afin d'appuyer la mise à jour des listes électorales dans la zone de la mission.

2 Drones ont été exploités et entretenus de février à juin 2017 et 1 de juillet 2016 à janvier 2017. Le nombre de drones inférieur a été inférieur aux prévisions du fait de la survenue d'accidents, de problèmes techniques au niveau des moteurs et du crash de 2 drones.

Non Aucun navire de patrouille et d'appui rattaché à l'unité maritime stationnée sur le lac Tanganyika n'a été exploité, aucun bâtiment n'étant disponible à la location.

1 253 Litres de combustible diesel distribués pour le transport fluvial. La consommation de carburant largement inférieure aux prévisions s'explique par le fait qu'il n'y avait pas de navire de patrouille et d'appui opérationnel sur le lac Tanganyika.

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour un réseau satellite comprenant 5 stations terrestres permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données (dont 4 stations terrestres équipées de 7 répéteurs permettant de fournir des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission des données à la Base d'appui d'Entebbe).

Services d'appui et d'entretien pour 74 microterminaux VSAT, 3 téléports, 75 centraux téléphoniques et 90 liaisons hertziennes (dont 4 microterminaux VSAT, 9 centraux téléphoniques et 7 liaisons hertziennes pour la Base d'appui d'Entebbe)

Services d'appui et d'entretien pour 1 073 appareils à haute fréquence (répéteurs, radios mobiles, fixes et portatives) et pour 8 848 appareils à ultra-haute fréquence (répéteurs, radios et émetteurs mobiles, fixes et portatifs)

Services d'appui et d'entretien pour 40 stations de radiodiffusion FM dans 11 studios de production radiophonique

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 45 serveurs, 6 239 ordinateurs destinés aux utilisateurs finaux (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables), 991 imprimantes et éléments de matériel multifonctions sur 63 sites (dont 104 serveurs, 274 ordinateurs de bureau, 703 ordinateurs portables, 185 imprimantes et 72 expéditeurs numériques pour la Base d'appui d'Entebbe)

Services d'appui et d'entretien pour 63 réseaux locaux et 74 réseaux longue portée destinés à 6 239 usagers sur 63 sites (dont 2 réseaux locaux et 16 réseaux longue portée pour 1 225 usagers de la Base d'appui d'Entebbe)

74 Microterminaux VSAT, 3 téléports, 44 centraux téléphoniques et 90 liaisons hertziennes (dont 4 microterminaux VSAT, 9 centraux téléphoniques et 9 liaisons hertziennes pour la Base d'appui d'Entebbe) ont fait l'objet de services d'appui et d'entretien. Le nombre de centraux téléphoniques a été plus faible que prévu à cause de l'introduction de la plateforme de gestion de communications unifiées.

1 058 Appareils à haute fréquence (répéteurs, radios mobiles, fixes et portatives) et 8 965 appareils à ultra-haute fréquence (répéteurs, radios et émetteurs mobiles, fixes et portatifs) ont fait l'objet de services d'appui et d'entretien. Le nombre d'appareils à haute fréquence a été inférieur aux prévisions car plusieurs éléments qui ne pouvaient pas être réparés ont été comptabilisés en perte. Le nombre d'appareils à ultra-haute fréquence a été plus élevé que prévu en raison du déploiement de systèmes Tetra dans les sites éloignés comme le prévoient les normes minimales de sécurité opérationnelle, et du renforcement de la présence de la MONUSCO dans la région du Kasai, qui a nécessité d'acheter de nouveaux appareils Tetra.

40 Stations de radiodiffusion FM dans 11 studios de production radiophonique ont fait l'objet de services d'appui et d'entretien.

35 Serveurs, 6 239 ordinateurs destinés aux utilisateurs finaux (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables), 865 imprimantes et éléments de matériel multifonctions sur 63 sites (dont 8 serveurs, 71 ordinateurs de bureau, 511 ordinateurs portables, 72 imprimantes et 6 expéditeurs numériques pour la Base d'appui d'Entebbe) ont fait l'objet de services d'appui et d'entretien. Le nombre de serveurs concernés inférieur aux prévisions est lié à la virtualisation et la centralisation du stockage des données au Centre de services mondial de l'ONU. Le nombre d'imprimantes a été inférieur aux prévisions car la Mission a rationalisé ses services d'impression en installant des imprimantes partagées en réseau.

63 Réseaux locaux et 74 réseaux longue portée (RLP) utilisés par 6 239 usagers dans 63 sites (dont 2 réseaux locaux et 16 RLP utilisés par 1 225 usagers en lien avec la Base d'appui d'Entebbe) ont bénéficié de services d'appui.

Santé

Exploitation et entretien de 11 dispensaires de niveau I, 50 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, 2 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents, ainsi que 1 centre pour les urgences et les premiers secours, 3 laboratoires et 1 unité radiologique sur 16 sites (dont 1 dispensaire de niveau I et 1 dispensaire pour les urgences, 1 laboratoire central et 1 unité radiologique pour la Base d'appui d'Entebbe)

11 Dispensaires de niveau I, 48 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, 2 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents, ainsi que 1 centre pour les urgences et les premiers secours, 3 laboratoires et 1 unité radiologique sur 16 sites (dont 1 dispensaire de niveau I et 1 dispensaire pour les urgences, 1 laboratoire central et 1 unité radiologique pour la Base d'appui d'Entebbe) pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres entités des Nations Unies et la population civile locale en situation d'urgence ont été exploités et entretenus. Le nombre de dispensaires de niveau I appartenant aux contingents a été inférieur aux prévisions, certains ayant été rapatriés avec les forces spéciales jordaniennes et l'unité d'observation indienne.

Maintien du dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre à l'échelle de la Mission pour tous les sites de l'ONU

Oui Le dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre à l'échelle de la Mission pour tous les sites de l'ONU a été maintenu.

Sécurité

Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission et à la Base d'appui d'Entebbe

Oui Les services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission et à la Base d'appui d'Entebbe.

Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, notamment de 450 résidences (outre les 115 résidences à Entebbe), enquête sur la sécurité des hôtels qui ont été recommandés pour l'hébergement du personnel des Nations Unies et évaluation des sociétés de sécurité privées susceptibles d'être recommandées pour assurer la sécurité des résidences du personnel des Nations Unies

Oui Il a été procédé à une évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, notamment de 450 résidences (outre les 115 résidences à Entebbe), à une enquête sur la sécurité des hôtels recommandés pour l'hébergement du personnel des Nations Unies et à une évaluation des sociétés de sécurité privées susceptibles d'être recommandées pour assurer la sécurité des résidences du personnel des Nations Unies.

Fourniture d'escortes de protection aux fonctionnaires de haut rang de la Mission 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et d'escortes supplémentaires pour les visiteurs de haut rang affiliés à l'ONU

Oui Des escortes de protection ont été fournies 24 heures sur 24 aux fonctionnaires de haut rang de la Mission et aux visiteurs de haut rang affiliés à l'ONU.

1 600 enquêtes et rapports complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de la Mission (outre les 433 enquêtes approfondies menées à la Base d'appui d'Entebbe)

827 Enquêtes et rapports complets ont été faits sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO et les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de la Mission (outre les 264 enquêtes approfondies menées à la Base d'appui d'Entebbe). Le nombre d'enquêtes est inférieur aux prévisions, une attention particulière ayant été accordée aux affaires complexes transmises par le Groupe déontologie

Organisation de stages de formation à l'intention de 60 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et les tactiques de défense, et à l'intention de 100 agents de sécurité recrutés sur le plan national sur les instructions et les directives qu'ils doivent suivre, les tactiques de défense et d'autres domaines connexes, en vue de garantir la pérennité et l'efficacité des services de sécurité. Organisation de stages de formation à l'intention de 200 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission. Organisation de 140 réunions de sensibilisation à la sécurité à l'intention des nouveaux membres du personnel

Organisation de cours hebdomadaires sur la sécurité incendie pour tous les nouveaux membres du personnel et de remises à niveau pour les autres. Organisation d'exercices d'incendie, d'inspections et de l'entretien du matériel de lutte contre les incendies sur tous les sites de la MONUSCO. Évaluations de la sécurité incendie et établissement de rapports aux fins de l'élaboration de plans de sécurité incendie pour l'ensemble de la Mission. Lutte contre tout incendie ou sinistre touchant des installations, des biens ou des membres du personnel de l'ONU

Organisation d'inspections des bagages et de contrôles de sécurité pour environ 10 000 passagers des organismes des Nations Unies chaque mois, et pour quelque 5,6 tonnes de fret dans les principaux terminaux de la MONUSCO

et discipline ou le Bureau des services de contrôle interne et qui sont plus longues à traiter. Le nombre d'enquêtes menées à Entebbe a été inférieur aux prévisions car le taux de criminalité a diminué.

61 Agents de sécurité recrutés sur le plan international ont reçu une formation sur les armes à feu et les tactiques de défense. Les agents de sécurité recrutés sur le plan national n'ont pas reçu de formation sur les instructions et les directives qu'ils doivent suivre, les tactiques de défense et d'autres domaines connexes, le manuel relatif aux tactiques de défense étant toujours en cours de révision. Des stages sur la sécurité et la sûreté en mission ont été organisés à l'intention de 349 membres du personnel. Le nombre de membres du personnel ayant suivi une formation a été plus élevé que prévu car plus de 75 % du personnel chargé de la sécurité n'avait pas été formé à la sécurité et la sûreté en mission. 217 réunions de sensibilisation à la sécurité ont été organisées à l'intention des nouveaux membres du personnel. Le nombre de réunions a été plus important que prévu en raison du plus grand nombre de visiteurs en déplacement officiel et des déplacements du personnel des Nations Unies dans le pays, ces réunions de sensibilisation se tenant dans chaque lieu d'affectation ou secteur.

Oui Des cours hebdomadaires sur la sécurité incendie ont été organisés pour tous les nouveaux membres du personnel et des cours remises à niveau pour les autres. Des exercices d'incendie et d'inspections ont été organisés et le matériel de lutte contre les incendies a été entretenu sur tous les sites de la MONUSCO. Des évaluations de la sécurité incendie ont été menées et des rapports ont été établis.

Des interventions ont eu lieu pour 117 incendies ou sinistres touchant des installations, des biens ou des membres du personnel de l'ONU.

Oui Des inspections des bagages et contrôles de sécurité ont été effectués pour environ 12 337 passagers des organismes des Nations Unies chaque mois, et pour quelque 903 tonnes de fret dans les principaux terminaux de la MONUSCO. Le nombre de passagers, plus élevé que prévu, s'explique par le fait que les passagers des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies transitent par le terminal de la MONUSCO. Le nombre de tonnes de fret plus élevé que prévu est imputable au transport de matériel électoral, au redéploiement

		de troupes et au fret des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies.
Contrôle et supervision de l'accès à tous les sites de la MONUSCO 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour veiller à la sécurité et à la sûreté de l'ensemble du personnel, des locaux, des biens et des opérations de l'ONU	Oui	L'accès à tous les sites de la MONUSCO a été contrôlé et supervisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour veiller à la sécurité et à la sûreté de l'ensemble du personnel, des locaux, des biens et des opérations de l'ONU.
Préparation et organisation des réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité au quartier général deux fois par mois, ou plus souvent si la situation l'exige. Fourniture d'un appui en vue de la tenue de réunions du même type sur 17 sites de la zone de la Mission. Fourniture de conseils et d'une assistance aux responsables de la Mission, à tous les niveaux et sur tous les sites	Oui	Les réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité au quartier général ont été préparées et organisées deux fois par mois. Deux réunions supplémentaires ont été tenues du fait de la situation. Un appui a été apporté à la tenue de 325 réunions du même type à Entebbe, à Kalemie, à Goma, à Kisangani, à Bunia, à Dungu, à Matadi, à Mbuji-Mayi, à Kamina, à Bandundu, à Kindu, à Lumbumbashi, à Beni, à Kananga et à Uvira. Des conseils et une assistance ont été fournis aux responsables de la Mission, à tous les niveaux et sur tous les sites.
Délivrance de 7 200 nouveaux badges d'identité pour le personnel arrivant par la Base d'appui d'Entebbe	7 200	Nouveaux badges d'identité ont été délivrés au personnel arrivant par la Base d'appui d'Entebbe.
Groupe de la cession du matériel à la Base d'appui d'Entebbe		
Liquidation physique de 61 100 biens (1 100 durables et 60 000 non durables) appartenant à la MONUSCO et à d'autres missions desservies par la Base d'appui d'Entebbe	65 763	Biens (1 098 durables et 64 655 non durables) ont été physiquement liquidés. Le nombre de biens liquidés a été supérieur aux prévisions car un appui a été apporté à d'autres Missions en application des dispositions de l'accord conclu au niveau opérationnel entre la MONUSCO et les locataires de la Base d'appui d'Entebbe.
Liquidation, en toute sécurité et dans le respect de l'environnement, de 70 tonnes de déchets accumulés, confiée à des sous-traitants	84	Tonnes de déchets accumulés ont été liquidées, en toute sécurité et dans le respect de l'environnement, par des sous-traitants. Le nombre de tonnes de déchets liquidés a été supérieur aux prévisions car un appui a été apporté à d'autres Missions en application des dispositions de l'accord conclu au niveau opérationnel entre la MONUSCO et les locataires de la Base d'appui d'Entebbe.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	30 483,6	31 197,8	(714,2)	(2,3)
Contingents	511 027,2	491 624,7	19 402,5	3,8
Police des Nations Unies	21 183,5	20 463,7	719,8	3,4
Unités de police constituées	30 805,0	30 597,9	207,1	0,7
Total partiel	593 499,3	573 884,1	19 615,2	3,3
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	160 757,0	167 228,1	(6 471,1)	(4,0)
Personnel recruté sur le plan national	102 760,8	111 278,2	(8 517,4)	(8,3)
Volontaires des Nations Unies	18 437,7	22 066,9	(3 629,2)	(19,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 825,2	(1 825,2)	–
Personnel fourni par des gouvernements	3 940,6	3 429,0	511,6	13,0
Total partiel	285 896,1	305 827,4	(19 931,3)	(7,0)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	1 109,1	883,1	226,0	20,4
Voyages	6 310,0	10 076,5	(3 766,5)	(59,7)
Installations et infrastructures	53 495,6	58 405,3	(4 909,7)	(9,2)
Transports terrestres	19 233,9	17 357,3	1 876,6	9,8
Opérations aériennes	171 760,9	172 867,4	(1 106,5)	(0,6)
Transports maritimes ou fluviaux	1 039,1	196,9	842,2	81,1
Communications	21 628,6	26 760,3	(5 131,7)	(23,7)
Informatique	15 409,1	15 326,1	83,0	0,5
Santé	2 211,5	2 280,6	(69,1)	(3,1)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	62 129,9	48 710,1	13 419,8	21,6
Projets à effet rapide	2 000,0	1 868,1	131,9	6,6
Total partiel	356 327,7	354 731,7	1 596,0	0,4
Total brut	1 235 723,1	1 234 443,2	1 279,9	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	28 150,6	30 839,5	(2 688,9)	(9,6)
Montant net	1 207 572,5	1 203 603,7	3 968,8	0,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 235 723,1	1 234 443,2	1 279,9	0,1

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

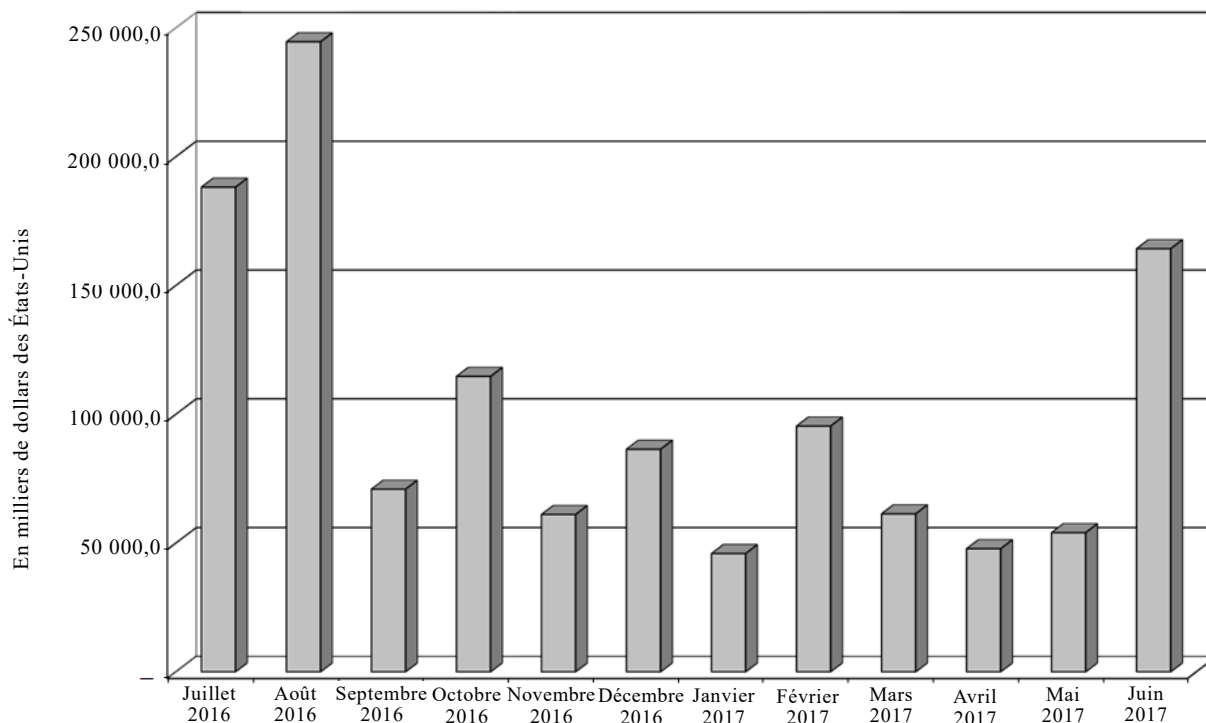
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale</i>	<i>Transfert</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	593 499,3	(18 831,0)	574 668,3
II. Personnel civil	285 896,1	19 934,2	305 830,3
III. Dépenses opérationnelles	356 327,7	(1 103,2)	355 224,5
Total	1 235 723,1	–	1 235 723,1
Pourcentage de réaffectations			1,6

67. Au cours de la période considérée, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) pour répondre aux besoins accrus engendrés par : des taux de vacance de postes plus faibles que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies ; un taux de dépenses communes de personnel plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international ; les dépenses liées au déploiement d'un effectif moyen de 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 58 Volontaires des Nations Unies pendant quatre mois pour appuyer la révision des listes électorales.

68. La réaffectation de ressources de la catégorie I (Militaires et personnel de police) a été possible grâce à des taux effectifs moyens de vacance de postes plus élevés que prévu pour les contingents et la Police des Nations Unies, des réductions plus importantes que prévu sur les montants remboursés au titre du matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents, conformément à la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale, et d'un coût des rations moins élevé que prévu. La réaffectation de ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a été rendue possible par le report du plan d'acquisition.

C. Évolution des dépenses mensuelles



69. Le pic de dépenses enregistré en juillet 2016 est principalement dû aux dépenses engagées au titre de la relève des contingents et des unités de police constituées, des remboursements concernant le matériel appartenant aux contingents, des contrats clefs en main relatifs au carburant et aux rations, d'accords d'affrètement et de lettres d'attribution concernant la flotte aérienne de la MONUSCO, et de la location de locaux.

70. Les pics constatés en août 2016 et juin 2017 s'expliquent principalement par les dépenses engagées pour le remboursement aux taux standard des montants dus au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice 2016/17.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	3 320,4
Recettes diverses ou accessoires	1 149,9
Ajustements sur périodes antérieures	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	17 502,4
Total	21 972,7

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	69 714,2
Unités de police constituées	4 621,4
Total partiel	74 335,6
Soutien logistique autonome	
Contingents	75 353,4
Unités de police constituées	3 919,2
Total partiel	79 272,7
Total	153 608,3

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} avril 2014	18 février 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} avril 2014	18 février 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 ^{er} avril 2014	18 février 2014
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,5		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces/de la Mission ^a	24 872,6
Contributions volontaires en nature	–
Total	24 872,6

^a Correspond à la valeur locative des terrains et des bâtiments, aux redevances aéroportuaires, aux droits d'atterrissage et sur l'utilisation de fréquences radio, et au coût de l'immatriculation des véhicules.

IV. Analyse des écarts²

	<i>Écart</i>
Observateurs militaires	(714,2) (2,3 %)

71. L'écart s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, lesquelles sont

² Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

dues à un coût moyen effectif de 3 420 dollars par aller-retour, contre un coût budgétisé de 2 435 dollars, et à l'engagement de dépenses liées à l'indemnité de subsistance pour les officiers d'état-major sous cette rubrique.

	<i>Écart</i>	
Contingents	19 402,5	3,8 %

72. L'écart est principalement dû : à un taux moyen de vacance de postes effectif de 14,8 %, supérieur au taux prévu de 13,5 % ; à une réduction effective plus importante que prévu sur les montants remboursés au titre du matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents ; à un coût effectif moyen de 5,75 dollars pour les rations quotidiennes, contre un coût prévu de 6,59 dollars ; à un coût effectif moyen de 1 055 dollars par voyage aller-retour pour la relève des contingents, contre un coût budgétisé de 1 370 dollars ; au fait que la rotation prévue du matériel appartenant à quatre contingents n'a pas eu lieu.

73. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, en raison d'une dotation plus importante que prévu rendue nécessaire par les exigences opérationnelles, ainsi qu'au titre du soutien autonome.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	719,8	3,4 %

74. L'écart est principalement dû à un taux effectif de vacance de postes de 17,6 %, contre un taux prévu de 14 %.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	207,1	0,7 %

75. L'écart s'explique principalement par des dépenses moins importantes que prévu au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, lesquelles sont dues à un coût effectif moyen de 792 dollars par aller-retour, contre un coût moyen prévu de 1 527 dollars.

76. La sous-utilisation des crédits est en grande partie contrebalancée par une réduction effective moins importante que prévu sur les montants remboursés au titre du matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, et par un taux effectif de vacance de postes de 0,1 %, contre un taux prévu de 1 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(6 471,1)	(4,0 %)

77. L'écart s'explique principalement par un taux moyen effectif de dépenses communes de personnel de 90 %, contre un taux moyen prévu de 82,8 %, et par un taux effectif de vacance de postes de 12,1 %, contre un taux prévu de 14 %. Le dépassement des crédits au titre des dépenses communes de personnel s'explique principalement par le fait que des charges liées à l'indemnité pour frais d'études se rapportant à des exercices antérieurs ont été imputées à l'exercice 2016/17.

78. Le dépassement des crédits est en partie compensé par la suppression de la prime de danger qui était versée au personnel en poste à Goma et à Bukavu.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(8 517,4)	(8,3 %)

79. L'écart s'explique principalement par : un taux effectif de vacance de postes de 19,7 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre un taux prévu de 29,0 %, et un taux effectif de vacance de 6,8 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre un taux prévu de 10 % ; la mise en place, à compter du 1^{er} septembre 2016, de nouveaux barèmes des traitements pour les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national en Ouganda ; un taux effectif de dépenses communes de personnel de 36,7 %, contre un taux prévu de 35,0 %.

80. Le dépassement des crédits est en partie compensé par la suppression de la prime de danger qui était versée au personnel en poste à Goma et à Bukavu.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(3 629,2)	(19,7 %)

81. L'écart s'explique principalement par le déploiement d'un effectif moyen de 58 Volontaires des Nations Unies pendant quatre mois pour appuyer la révision des listes électorales et par un taux effectif de vacance de postes de 13,4 %, contre un taux prévu de 15,0 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 825,2)	–

82. L'écart s'explique principalement par le déploiement d'un effectif moyen de 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international pendant quatre mois pour appuyer la révision des listes électorales et par la participation de la MONUSCO aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagées pour appuyer les activités concernant le module 5 d'Umoja et Umoja-Extension 2, y compris la mise hors service de Galileo.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par les gouvernements	511,6	13,0 %

83. L'écart est principalement dû à un taux effectif de vacance de postes de 35,6 %, contre un taux prévu de 30,0 %.

	<i>Écart</i>	
Consultants	226,0	20,4 %

84. L'écart s'explique principalement par : la décision de faire davantage appel à des entreprises privées plutôt qu'à des consultants en formation, ce qui a conduit à inscrire les dépenses engagées à ce titre sous la rubrique « Honoraires de formation » et non sous la rubrique « Consultants » ; un recours accru aux formateurs internes ; l'annulation d'un certain nombre de séances de formation.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(3,766,5)	(59,7 %)

85. L'écart s'explique principalement par : le coût des voyages liés à l'appui à la révision des listes électorales ; la situation imprévue dans les provinces du Kasai et l'ouverture du bureau de Kananga ; la mission du Conseil de sécurité ; la participation de la MONUSCO aux dépenses de voyage engagées pour appuyer les activités concernant le module 5 d'Umoja et Umoja-Extension 2, y compris la mise hors service de Galileo.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(4 909,7)	(9,2 %)

86. L'écart s'explique principalement par : le coût plus élevé que prévu des services externalisés de nettoyage, de gardiennage et d'entretien à Goma, Kinshasa, Bukavu, Kisangani, Entebbe et Kigali ; le prix effectif moyen du carburant, de 0,90 dollar par litre, contre un prix prévu de 0,84 dollar ; une consommation effective de 13,55 millions de litres de carburant, contre une consommation prévue de 11,85 millions de litres, pour les activités liées à l'appui de la révision des listes électorales ; des dépenses de sécurité plus élevées que prévu en raison de la détérioration des conditions de sécurité ; des dépenses plus importantes que prévu au titre des loyers et de la location de locaux supplémentaires pour l'hébergement des contingents et les activités liées à l'appui aux élections.

87. Le dépassement global des crédits est en partie compensé par le report du plan d'acquisition dans le cadre des efforts consentis par la MONUSCO pour accorder la priorité aux dépenses opérationnelles non prévues au budget liées à l'assistance technique et au soutien logistique qu'elle apporte au Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la révision des listes électorales.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	1 876,6	9,8 %

88. L'écart s'explique principalement par le report de l'acquisition de véhicules légers et de matériel d'atelier dans le cadre des efforts consentis par la Mission pour accorder la priorité aux dépenses opérationnelles non prévues au budget liées à l'assistance technique et au soutien logistique qu'elle apporte au Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la révision des listes électorales.

89. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement au titre des achats de carburant lié à un prix effectif moyen de 0,90 dollar par litre, contre un prix prévu de 0,84 dollar, et à une consommation effective de 12,40 millions de litres de carburant, contre une consommation prévue de 11,41 millions de litres pour les activités liées à l'appui de la révision des listes électorales, et en raison d'une activité accrue dans la région du Kasai.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	(1 106,5)	(0,6 %)

90. L'écart s'explique principalement par des coûts garantis plus élevés que prévu au titre de la flotte en raison de changements intervenus dans sa composition et du nombre d'heures de vol plus important que prévu pour les activités liées à l'appui de

la révision des listes électorales, et par un prix effectif moyen de 0,80 dollar par litre de carburant, contre un prix prévu de 0,69 dollar, associé à une consommation effective de 30,66 millions de litres de carburant, contre une consommation prévue de 23,76 millions de litres pour ces activités.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	842,2	81,1 %

91. L'écart s'explique principalement par le fait qu'un patrouilleur n'ait pas été déployé, contrairement à ce qui était prévu, sur le lac Tanganyika, en raison de l'impossibilité de louer sur place des navires qui auraient permis à l'unité fluviale de patrouiller et de remplir des fonctions d'appui, ce qui a entraîné des dépenses moins importantes que prévu au titre de la location de navires et de l'achat de carburant.

	<i>Écart</i>	
Communications	(5 131,7)	(23,7 %)

92. L'écart s'explique principalement par : des dépenses plus importantes que prévu au titre des services de téléphonie cellulaire ; le coût des services O3b ; le coût plus élevé que prévu des services Intelsat One nécessaires pour améliorer la connectivité ; les besoins en matériel radio plus importants que prévus pour appuyer les communications durant les opérations tactiques militaires menées dans les régions du Nord-Kivu et de l'Ituri ; les besoins plus élevés que prévu en matériel de transmissions et en infrastructures à Kananga et à Kasai en raison de problèmes de sécurité et aux fins de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle.

93. Le dépassement global des crédits est en partie compensé par le report de l'acquisition de matériel de communication dans le cadre des efforts consentis par la MONUSCO pour accorder la priorité aux dépenses opérationnelles non prévues au budget liées à l'assistance technique et au soutien logistique qu'elle apporte au Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la révision des listes électorales.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	13 419,8	21,6 %

94. L'écart s'explique principalement par : le fait que les crédits demandés pour le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation sont inscrits à cette rubrique budgétaire, alors que les dépenses effectives, qui portent sur tout un éventail d'équipements et de services tels que les rations et les services médicaux, sont rattachées aux rubriques sur lesquelles elles portent véritablement ; le report du plan d'acquisition dans le cadre des efforts consentis par la MONUSCO pour accorder la priorité aux dépenses opérationnelles non prévues au budget liées à l'assistance technique et au soutien logistique qu'elle apporte au Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la révision des listes électorales, ce qui a entraîné des dépenses de fret moins importantes que prévu ; un coût effectif moyen de 0,92 dollar pour les rations quotidiennes, contre un coût prévu de 1,41 dollar ; le fait que 21 805 militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo aient bénéficié d'un soutien, alors que les crédits demandés portaient sur 25 000 hommes, ce qui a entraîné des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rations et des frais de transport connexes.

	<i>Écart</i>	
Projets à effet rapide	131,9	6,6 %

95. L'écart s'explique principalement par le fait que des dépenses liées aux projets à effet rapide aient été imputées à la catégorie Fournitures, services et matériel divers.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

96. En ce qui concerne le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 1 279 900 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 21 972 700 dollars – provenant des intérêts créditeurs (3 320 400 dollars), des recettes diverses ou accessoires (1 149 900 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (17 502 400 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/301

(A/71/836/Add.11)

Demande ou recommandation

Le Comité compte que le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice 2016/17 comprendra une analyse détaillée de la totalité des dépenses effectivement engagées pendant l'exercice 2016/17 au titre des 150 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés afin que la Mission puisse fournir une assistance technique et un soutien logistique au processus d'inscription sur les listes électorales (par. 14).

Étant donné que près de 800 ordinateurs sont affectés à des fins collectives, y compris la formation et les cafés Internet, et compte tenu de la durée de vie réduite du matériel informatique, ainsi que de l'existence de contrats-cadres permettant l'acquisition et la livraison rapides d'appareils informatiques, le Comité consultatif est d'avis que la Mission pourrait réduire le nombre d'ordinateurs de rechange qu'elle garde en réserve, soit 319 appareils. Le Comité recommande donc que le Secrétaire général soit prié de réévaluer les besoins de

Mesures prises pour donner suite à la demande/à la recommandation

150 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (25 agents recrutés sur le plan international, 39 agents recrutés sur le plan national et 86 Volontaires des Nations Unies) ont été approuvés par le contrôleur, à titre exceptionnel, en février 2017. De mars à juin, un effectif moyen de 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 58 Volontaires des Nations Unies a été déployé pendant quatre mois, pour un coût total de 2,6 millions de dollars. En mai et juin, 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 86 Volontaires des Nations Unies ont été déployés.

Les 800 ordinateurs sont tous utilisés à l'appui des programmes de formation, des systèmes de gestion du carburant et des rations, des services de connectivité standard fournis aux contingents, du système CarLog et de la programmation des équipements. Ils ne peuvent donc pas servir de matériel de rechange ou de remplacement. Les 319 ordinateurs de rechange sont le minimum requis pour assurer dans un délai raisonnable le remplacement de matériel lorsque celui-ci n'est pas planifié, en cas de bris accidentel ou de

la Mission en matière d'ordinateurs de rechange et d'ajuster le niveau des stocks en conséquence. Il compte que le Secrétaire général fera le point sur les mesures prises à cet égard dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016/17 (par. 60).

Le Comité consultatif note que les frais de gestion facturés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) à la MONUSCO pour la fourniture des services linguistiques et la gestion des vacataires dépassent les plafonds fixés dans le mémorandum d'accord relatif aux services de lutte antimines. Il est d'avis qu'il faut clarifier l'estimation des frais de gestion, en précisant notamment la structure et le niveau de ces frais ainsi que les plafonds fixés, pour les différents types de services, et compte que le Secrétaire général donnera de plus amples détails sur cette question dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice en cours, ainsi que dans le prochain projet de budget (par. 68).

perte, et pour faire face aux besoins exceptionnels. La MONUSCO s'efforcera de gérer efficacement les stocks de rechange grâce à un programme de remplacement du matériel dans le cadre duquel un certain nombre d'ordinateurs de rechange serviront à remplacer ceux considérés comme obsolètes ou dont la durée de fonctionnement prévue est dépassée.

La fourniture de services linguistiques et la gestion des vacataires sont régies par l'accord financier conclu entre l'UNOPS et la MONUSCO, qui est lui-même régi par le mémorandum d'accord-cadre conclu entre l'ONU et l'UNOPS, lequel fixe les frais de gestion à 8 %. Ces frais s'appliquent au coût net du projet, qui comprend l'appui et les services fournis par l'UNOPS (à savoir les coûts liés à l'équipe de projet), les coûts directs gérés localement et les frais administratifs généraux, tels que les frais bancaires.